



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1997/32 (Part I)
E/ICEF/1997/12 (Part I)
14 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997
Genève, 30 juin-25 juillet 1997

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES
POUR L'ENFANCE SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE
DE 1997 (20-24 janvier 1997)*

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION1 - 12	3
A. Élection du bureau pour 1997	1	3
B. Déclarations de la Présidente et de la Directrice générale	2 - 9	3
C. Adoption de l'ordre du jour	10 - 12	5
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION13 - 188	6
A. Notes de pays	13 - 67	6
B. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé	68 - 73	19

* Le présent document est la version ronéotypée du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (20-24 janvier 1997). Les rapports sur les travaux de la deuxième session ordinaire (18-19 mars 1997) et de la session annuelle (2-6 juin 1997) seront publiés en tant que parties II et III respectivement. Ces rapports seront regroupés avec le rapport sur les travaux de la troisième session ordinaire (9-12 septembre 1997) en un rapport définitif qui constituera le Supplément No 12 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1997 (E/1997/32/Rev.1-E/ICEF/1997/12/Rev.1).

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF	74	20
D. Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies	75 - 89	21
E. Suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social	90 - 96	25
F. Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya	97 - 100	27
G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion	101 - 114	28
H. Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF	115 - 126	31
I. Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF	127 - 134	34
J. Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997	135 - 142	36
K. Questions financières	143 - 162	38
L. Participation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires	163 - 169	43
M. Rapport oral sur les résultats des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat	170 - 179	45
N. Questions diverses	180 - 186	48
O. Conclusions	187 - 188	50
III. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		

EN 1997 50

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Élection du bureau pour 1997

1. Le bureau du Conseil d'administration pour 1997 était composé comme suit:

Présidente: Mme Mercedes Pulido de Briceño (Venezuela)

Vice-Présidents : M. Dino Beti (Suisse)
Mme Hazel de Wet (Namibie)
S. E. l'ambassadeur Ngo Quang Xuan (Viet Nam)
M. Fikret Mamedali Pashayev (Azerbaïdjan)

B. Déclarations de la Présidente et de la Directrice générale

2. La Présidente s'est déclarée reconnaissante de l'honneur qu'on venait de faire au Venezuela en l'élisant comme Présidente du Conseil d'administration. Elle se réjouissait à la perspective de collaborer avec les autres membres du bureau ainsi qu'avec tous les représentants et observateurs, la Directrice générale, les comités nationaux pour l'UNICEF et les organisations non gouvernementales (ONG) pendant la durée de son mandat. Elle a déclaré que l'UNICEF avait un grand rôle à jouer dans le monde en raison des nombreux problèmes auxquels se heurtaient les enfants, dont les inégalités, la violence et la pauvreté. C'était un résultat important que d'avoir inscrit les droits de l'enfant à l'ordre du jour des travaux de la communauté internationale, mais il ne fallait pas en rester là, car d'autres abus, tels le travail des enfants et l'exploitation sexuelle continuaient de faire des millions de victimes. Nul n'ignorait que les ressources dont disposait l'UNICEF ne suffisaient pas à financer les très lourdes tâches qui lui étaient confiées. L'un des moyens de parer à ces difficultés était de faire du Conseil d'administration une instance de coopération Sud-Sud et d'échanges techniques. L'un des principaux objectifs du programme de travail du Conseil pour 1997 était de concilier le perfectionnement des méthodes de gestion avec l'efficacité des programmes de pays.

3. La Directrice générale a dit que l'un des événements les plus importants de ces dernières semaines avait été la nomination de M. Kofi Annan aux fonctions de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Son prédécesseur, M. Boutros Boutros-Ghali, était un fervent partisan de l'UNICEF et elle avait eu de bonnes relations de travail avec lui. Sous l'administration de M. Annan, l'UNICEF continuerait d'oeuvrer pour assurer une étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies.

4. La Directrice générale a fait observer que la tâche la plus cruciale incombant à l'UNICEF et à ses partenaires pourrait bien être d'aider les États dans leurs efforts en vue de mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Parallèlement à l'entrée en vigueur de la Convention, en 1990, s'était tenu le Sommet mondial pour les enfants, qui avait adopté un Plan d'action novateur et de vaste portée, englobant tous les droits des enfants.

Ces deux événements avaient en quelque sorte défini le programme de travail de l'UNICEF pour le XXI^e siècle, car la Convention conférait plus de force et de légitimité aux engagements pris lors du Sommet mondial. Comme c'était sur le continent africain que la plupart de ces problèmes avaient les retentissements les plus vastes, l'UNICEF continuait de donner la priorité à cette région. Et de même que l'Afrique devait rester prioritaire en raison de toutes les difficultés auxquelles il lui fallait faire face, les problèmes des fillettes devaient aussi demeurer au premier plan des préoccupations.

5. De plus en plus souvent, les programmes de pays de l'UNICEF témoignaient de la volonté croissante des États d'honorer les nouveaux engagements qu'ils avaient contractés en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, comme on pouvait le constater en Inde et au Mali. Chaque programme de pays de l'UNICEF reflétait la situation du pays concerné, car il était élaboré à l'issue de longues consultations avec les gouvernements et les autres partenaires du développement, sur la base des principes définis par la Convention et le Plan d'action du Sommet. Cette décentralisation constituait l'une des forces de l'UNICEF, car elle permettait au Fonds de mieux répondre aux besoins prioritaires des pays et des collectivités en recourant simultanément à la prestation de services, au renforcement des capacités et aux activités d'émancipation et de plaidoyer pour mieux assurer le respect des obligations juridiques et morales envers les enfants.

6. Il y avait lieu de relever par ailleurs les répercussions de la Convention pour les pays industrialisés. Les comités nationaux pour l'UNICEF étaient, de plus en plus, les défenseurs des droits des enfants dans leur propre pays, outre leurs activités traditionnelles de collecte de fonds et d'éducation pour le développement au nom de l'UNICEF.

7. La Directrice générale a ajouté que pour véritablement s'acquitter de sa mission, l'UNICEF devait être un organisme efficace et bien géré. Depuis qu'elle avait pris ses fonctions durant l'été de 1995, elle-même s'était employée à perfectionner les méthodes de gestion dans toute l'organisation. Il fallait souligner à cet égard que les mesures instaurées à cet effet n'étaient pas une fin en soi, et ne s'écartaient pas du rôle premier de l'UNICEF, qui était de défendre les intérêts des enfants. Chaque mesure prise pour améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence dans les opérations de l'UNICEF aboutirait à une meilleure utilisation des ressources. Tout au long du processus, l'UNICEF mettait l'accent sur l'importance capitale du programme de pays.

8. Abordant la question de la réforme, la Directrice générale a évoqué divers domaines où l'UNICEF coopérait avec d'autres organismes des Nations Unies (les efforts en vue d'harmoniser la présentation des budgets; le partage des locaux sur le terrain; l'harmonisation des cycles de programmation et le maintien du système des coordonnateurs résidents; la participation du Fonds à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et aux groupes de travail

interinstitutions créés dans le sillage des récentes conférences internationales, etc.).

9. En conclusion, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF, avec son mandat clairement défini, la qualité et la rapidité de ses interventions et sa capacité de mobiliser des fonds, apportait une éminente contribution à tout le système des Nations Unies. En tant que membre à part entière de ce système, l'UNICEF continuerait de tout faire pour servir la cause des enfants, défendre leurs droits et mobiliser des ressources en leur faveur. Le Fonds continuerait de donner aux femmes et aux enfants la possibilité de prendre part aux programmes de développement économique et social. Après 50 années d'action au service des enfants, le Fonds comptait de nombreuses réalisations à son actif, mais il lui restait encore beaucoup à faire. Force et dynamisme étaient essentiels pour lui permettre d'aider les gouvernements partenaires à relever les défis auxquels ils étaient confrontés (voir E/ICEF/1997/CRP.2 pour le texte intégral des observations de la Directrice générale).

C. Adoption de l'ordre du jour

10. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1997/2 et Corr.2, a été adopté. Il comportait les points ci-après :

- Point 1 : Ouverture de la session
 - a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1997
 - b) Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : Notes de pays
- Point 4 : Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
- Point 5 : Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF
- Point 6 : Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies
- Point 7 : Suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social

- Point 8 : Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya : rapport final
- Point 9 : Programme de perfectionnement des méthodes de gestion
- Point 10 : Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF
- Point 11 : Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF
- Point 12 : Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997
- Point 13 : Questions financières¹ :
- a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
 - b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Point 14 : Participation du Fonds des Nations Unies pour la population aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires
- Point 15 : Rapport oral sur le résultat des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat
- Point 16 : Questions diverses
- Point 17 : Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

11. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 66 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session.

12. En outre, l'Observateur de la Palestine avait présenté des pouvoirs, ainsi que sept organismes des Nations Unies, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et 13 ONG.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

¹ Examen de la question différé lors de la troisième session ordinaire de 1996.

A. Notes de pays

Examen d'ensemble

13. La Présidente a rappelé aux délégations que, conformément à la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), dans les notes de pays, le secrétariat informait assez tôt le Conseil, pour servir de base aux échanges de vues qui auraient lieu ensuite dans les pays bénéficiaires, de ses vues préliminaires sur le dosage entre les stratégies et priorités du programme et sur le poids à leur accorder, accompagnées d'une brève description exposant les autres activités menées dans chaque secteur. Le Conseil faisait des observations sur les notes de pays, lesquelles étaient diffusées auprès des bureaux de pays concernés de l'UNICEF et de leurs partenaires gouvernementaux. Les recommandations finales relatives aux programmes de pays, dont le Conseil serait saisi à sa session de septembre 1997 selon la procédure "d'approbation tacite," seraient établies sur la base des observations faites à la session en cours.

14. Le Directeur de la Division des programmes a donné un aperçu des notes de pays et de leur processus d'élaboration. Comme le Conseil d'administration l'avait demandé, la longueur des notes avait été limitée à quatre pages et l'on s'était efforcé de préciser aussi clairement que possible les stratégies en matière de programmes. Dans tous les cas, les gouvernements avaient eux-mêmes coordonné le processus d'élaboration des notes de pays, auquel participaient organismes bilatéraux et multilatéraux, établissements professionnels et instituts de recherche, organisations intergouvernementales et ONG. De plus en plus, les notes de pays prenaient en compte la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le secrétariat s'employait à assurer la durabilité des résultats, ce qui allait de pair avec la décentralisation des services et la création de capacités nationales. On mettait davantage l'accent sur les processus de suivi et d'évaluation et sur les partenariats au service des enfants.

15. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat de ses efforts en vue d'associer les ambassades, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les ONG au processus de consultation au niveau des pays. Une délégation a demandé que l'on se concentre, pour chaque programme de pays, sur les activités véritablement prioritaires; en effet, certaines notes de pays étaient trop vagues pour permettre d'en bien cerner les objectifs et les priorités, alors que d'autres énonçaient des objectifs et présentaient des données statistiques tout à fait clairs. Selon l'intervenant, les notes de pays devaient être davantage harmonisées, mais pas au point qu'on ne puisse plus les distinguer les unes des autres. Les buts et objectifs des programmes de pays devaient être énoncés avec plus de précision et l'on devait mieux définir l'objectif de durabilité. Il faudrait aussi évaluer de plus près l'impact des programmes de pays réalisés précédemment. Le Directeur de la Division des programmes a fait observer qu'il fallait trouver un équilibre entre l'impératif de précision et d'exhaustivité et

la limite de quatre pages imposée à la note de pays. Le secrétariat avait essayé de fournir autant de renseignements que possible.

16. Une délégation a demandé si les allocations de fonds provenant de la masse commune des ressources dont il était fait mention dans les notes de pays étaient calculées sur la base des critères existants pour ce type d'allocations ou de critères révisés. Le Directeur a précisé que, conformément à la décision du Conseil d'administration, le secrétariat n'appliquait pas de nouveaux critères pour les allocations de fonds provenant de la masse commune des ressources et que les allocations indiquées dans les notes de pays avaient été calculées à partir des critères existants. La même délégation a demandé si la répartition des tâches entre le siège de New York, les bureaux régionaux ou de pays et le rôle de ces divers intervenants s'agissant de l'établissement des notes de pays étaient conformes à la tendance actuelle à la décentralisation et à la simplification du processus d'établissement des programmes de pays. Le Directeur a déclaré que les équipes de gestion régionales avaient pris part au processus préparatoire. Les notes de pays avaient été approuvées conjointement par les directeurs régionaux et par le Directeur de la Division des programmes dans le cadre des dispositions intérimaires.

17. Selon une délégation, les notes de pays devaient être plus concrètes et les liens entre les bilans de situation et les stratégies des programmes de pays devaient être plus clairement définis. Il serait également utile que la terminologie utilisée pour décrire des programmes de même nature soit harmonisée. Un autre orateur a estimé qu'il serait utile de décrire les activités en faveur de la création de capacités et de la durabilité. Une délégation a proposé que les notes de pays précisent les activités menées par les autres partenaires au titre des programmes sectoriels. Le Directeur a déclaré que le nouveau système de gestion des programmes, une fois mis en place, permettrait au secrétariat de mieux contrôler les affectations de ressources par objectif et les divers indicateurs de programme. Les consultations initiales tenues avec les gouvernements bénéficiaires et autres partenaires au niveau national avaient permis de mieux préciser les liens entre bilan de situation, stratégies en matière de programmes, examens et évaluations à mi-parcours.

18. Une délégation a demandé si le rapport établi par un groupe de pays donateurs, intitulé "Les notes de pays dans le processus de programmation par pays de l'UNICEF (décision 1995/8) : bilan de l'expérience initiale (document officiel)" avait été envoyé aux bureaux de l'UNICEF et avait été examiné pour l'établissement de la présente série de notes de pays. L'orateur a proposé que l'on réintroduise le tableau indiquant ceux des donateurs et des organismes qui avaient participé au processus consultatif. Le Directeur a précisé que le document avait été diffusé auprès d'un certain nombre de bureaux de l'UNICEF et que ceux-ci s'employaient à en appliquer les recommandations. Il a noté la demande visant à utiliser de nouveau le tableau pour les travaux à venir.

19. À la demande d'une délégation, et vu l'importance du processus d'établissement des programmes de pays, le Directeur a brièvement présenté les vues de l'UNICEF sur une récente publication du Comité d'aide au développement

(CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle". Le Directeur a déclaré que les critères de développement énoncés dans le rapport étaient compatibles avec les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Cette publication fixait des objectifs concernant l'atténuation de la pauvreté, l'émancipation des femmes et la réduction de la mortalité infantile, de la mortalité des moins de 5 ans et de la mortalité maternelle d'ici à l'an 2015 et soulignait la nécessité d'utiliser des indicateurs de suivi et d'évaluation appropriés. On y relevait l'importance de la création de capacités nationales et on y préconisait l'instauration d'un partenariat mondial pour le développement afin de réaliser les objectifs auxquels souscrivait l'UNICEF. Enfin, on y relevait la nécessité d'une utilisation judicieuse de l'aide publique au développement afin de mettre un terme à la marginalisation économique des pays pauvres et d'améliorer de la sorte la situation des enfants.

Afrique

20. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a présenté les notes de pays du Cameroun, de la Guinée-Bissau et du Mali (E/ICEF/1997/P/L.1 à E/ICEF/1997/P/L.3) et a dressé un bilan général de la situation dans la région, en mettant l'accent sur le Libéria.

21. Plusieurs délégations se sont félicitées de ces notes de pays, estimant que chacune d'elles était le fidèle reflet des engagements politiques pris par les pays pour promouvoir les droits des femmes et des enfants. Cependant, si des ressources suffisantes n'étaient pas dégagées, cela entraverait le développement des services sociaux de base. Les trois notes de pays énonçaient des stratégies en matière de programmes de survie et développement de l'enfant et prévoyaient la mise en place de services de soins de santé primaires appliquant les principes de l'Initiative de Bamako. Une délégation a fait observer qu'en règle générale, les notes de pays étaient éminemment utiles, encore que la qualité des documents soit variable.

22. Selon un orateur, la pauvreté continuait de faire obstacle à l'émancipation des femmes et des enfants, et l'instabilité politique constituait une menace pour leur bien-être. Les enfants et les femmes étaient les principales victimes des conflits, et l'UNICEF devait lutter en faveur de la paix. Le vecteur d'émancipation le plus efficace était l'éducation, en particulier pour les femmes. L'orateur a également souligné la nécessité d'enseigner l'hygiène au "citoyen moyen".

23. Une autre délégation a fait l'éloge de la note de pays du Cameroun, laquelle décrivait des projets concrets, définissait des groupes cibles et contenait un exposé détaillé des mécanismes de participation de la population locale.

24. À propos de la note de pays de la Guinée-Bissau, plusieurs délégations ont souligné que ce pays avait besoin d'un apport de ressources, faute de quoi il ne pourrait pas développer les services sociaux. Le Directeur régional a indiqué

que la Guinée-Bissau avait besoin d'un volume plus important de ressources et a formulé l'espoir que les membres du Conseil d'administration feraient le nécessaire pour que les programmes puissent être exécutés comme prévu.

25. Plusieurs délégations ont manifesté leur appui au processus d'étude et de planification collectives engagé au Mali et à la prise en compte de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le programme de pays. Une délégation s'est expressément référée au paragraphe 9 de la note de pays, qui mentionnait l'épanouissement de la société civile, la décentralisation et le renforcement de la convergence géographique des interventions. Un autre orateur a demandé si l'UNICEF était en mesure de renforcer son appui aux activités de la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation. Bien que des succès notables aient été enregistrés dans le domaine de la santé, il importait de davantage axer la mise en valeur des ressources humaines sur l'impératif de durabilité des programmes. Une délégation s'est demandé si les objectifs fixés étaient réalistes, notamment ceux qui visaient à réduire les taux de mortalité infantile de 30 % en cinq ans et à porter le taux d'alphabétisation des femmes de 14 à 40 %. Un autre orateur a déclaré que la référence faite à la note de stratégie nationale dans le cadre du processus de planification était un pas important dans la bonne direction. Il aurait fallu donner des indications plus détaillées sur le projet de collaboration dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, définir plus clairement les rôles des autres partenaires et faire une plus large place à la participation communautaire de manière que le programme permette de mieux aider les collectivités à devenir autonomes.

26. Une autre délégation a présenté des observations sur une visite récente qu'elle avait faite au Mali. Du côté positif, elle a mentionné les engagements pris par les responsables nationaux et par l'équipe de l'UNICEF et les priorités de développement du pays. Malgré le caractère inédit du principe voulant que les programmes visent à créer un climat propice à la jouissance des droits, une nouvelle conception du développement se faisait effectivement jour dans le pays. Les stratégies proposées étaient réalistes dans les circonstances actuelles, mais comportaient néanmoins certains risques du fait de leur caractère novateur. La note de pays étant très théorique, il faudrait échanger davantage d'informations avec tous les partenaires pour comprendre clairement ce qui était proposé et avoir une idée précise des mesures d'exécution à prendre. Il pourrait être utile de donner des exemples illustrant les modalités d'application au niveau national de cette nouvelle démarche reposant sur la défense des droits et d'élaborer des indicateurs de mesures du changement.

27. Un autre orateur a relevé le rôle important des chefs d'État dans le développement et a félicité le Mali de s'être fait le champion de cette approche fondée sur la défense des droits et de s'être engagé à réduire les inégalités. Toutefois, la modération de la croissance économique du pays risquait de freiner sa capacité d'appuyer pleinement certaines des activités envisagées.

28. Le Directeur régional a confirmé l'étroite collaboration qui s'était instaurée entre tous les partenaires des secteurs de la santé et de l'éducation

au Mali. Une réforme de l'éducation était en projet, bien que des retards soient intervenus. L'UNICEF travaillait en collaboration étroite avec la Banque mondiale dans le secteur de l'éducation, et bien qu'il ne puisse se substituer à elle, il pouvait compléter son action. La durabilité et la création de capacités étaient les deux grands thèmes de la programmation. Les responsables des programmes de pays de la région avaient décidé de mettre en pratique l'Initiative de Bamako et une conception nouvelle de l'éducation pour mieux assurer la durabilité, l'accent étant mis sur la participation communautaire. Les objectifs du programme avaient été arrêtés à l'issue d'un processus de consultation et de recherche d'un consensus. La possibilité de les réaliser dépendrait des contributions des nombreux partenaires en présence.

29. Interrogé sur le fait de savoir si les activités de l'UNICEF au Libéria se limitaient à Monrovia, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF dispensait normalement des services de base dans les zones les plus sûres comme Monrovia, Buchanan et Harbel, qui rassemblaient à l'heure actuelle 80 % de la population. Par ailleurs, l'UNICEF intervenait chaque fois que les conditions d'accès le permettaient, parfois même dans des régions aussi éloignées que Voinjama et Tubmanburg. L'UNICEF offrait également ses services dans le cadre d'opérations transfrontières.

30. Bien qu'aucune note de pays n'ait été soumise pour la région de l'Afrique de l'Est et du Sud, le Directeur régional a fait un exposé général de la situation dans la région. Une délégation a déclaré appuyer l'approche suivie pour les programmes de pays de l'UNICEF et l'importance qu'on y accordait à la collaboration interinstitutions. Le processus de programmation était conçu pour renforcer les moyens d'action des gouvernements, des individus et des collectivités. L'éducation devait rester une priorité, en particulier en raison de la hausse alarmante de l'incidence du VIH/sida.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

31. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté la note de pays de la Jordanie (E/ICEF/1997/P/L.10) puis a brossé un tableau de la situation dans la région et passé en revue les activités de l'UNICEF en Iraq.

32. Plusieurs délégations ont approuvé la note de pays de la Jordanie. Une délégation a toutefois relevé qu'en dépit de quelques progrès, il restait beaucoup à faire pour améliorer la situation des enfants jordaniens et il a souscrit à la stratégie visant à renforcer les capacités et à améliorer la qualité des services. Un orateur qui s'était rendu dans le bureau régional d'Amman s'est déclaré impressionné par le dynamisme et la détermination du personnel et du Directeur régional.

33. Une délégation a fait observer que les enfants irakiens avaient été en quelque sorte favorisés par le fait que l'UNICEF figurait parmi les organismes chargés d'assurer la distribution de l'assistance humanitaire prévue par la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. Une autre délégation a déclaré

que la situation des enfants iraquiens était très difficile, mais que les besoins étaient encore plus pressants dans le nord du pays.

34. À propos de l'assistance aux femmes et aux enfants palestiniens évoquée par le Directeur régional, une délégation s'est félicitée de l'initiative 20/20 et a souligné qu'il fallait accroître l'assistance extérieure à cet égard.

35. Un autre orateur a évoqué la récente visite effectuée au Maroc par les membres du Comité des droits de l'enfant après que le Gouvernement de ce pays avait présenté son premier rapport au Comité. Il a précisé que ce rapport faisait l'objet d'une mise à jour à la lumière des observations reçues.

Asie

36. Le Directeur régional pour l'Asie orientale et le Pacifique a présenté les notes de pays de la République populaire démocratique lao et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (ICEF/1997/P/L.7 et E/ICEF/1997/P/L.8) et a analysé l'évolution de la situation dans la région.

37. Plusieurs délégations ont appuyé la stratégie du programme de pays proposée pour la République populaire démocratique lao en soulignant que cette stratégie et ses objectifs reflétaient fidèlement les priorités nationales. Les intervenants ont souligné que les ONG étaient engagées dans ce processus aux côtés des pouvoirs publics. Une délégation a noté que ce pays s'était engagé à appliquer tout à la fois la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Une autre délégation a déclaré que la stratégie contribuerait à assurer la viabilité des services de base à travers l'engagement et la participation active des collectivités. L'importance des questions liées à la protection de l'enfant a également été soulignée.

38. La nécessité d'assurer une coordination permanente entre les différents partenaires a été évoquée et une délégation a déclaré que la recherche de nouveaux partenariats s'inscrivait dans le cadre de l'appui au processus de décentralisation décidé par le Gouvernement. Les délégations ont évoqué l'importance de l'accès à des services de santé efficaces, ainsi que celle de l'entretien des infrastructures sanitaires et ont souligné que l'UNICEF devait continuer à militer en faveur de l'adoption d'une politique nationale en matière de santé. Les recommandations du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants devaient être mises en oeuvre et faire l'objet d'un suivi non seulement dans le pays considéré, mais dans le cadre de tous les programmes de coopération appuyés par l'UNICEF. Le Directeur régional a reconnu la nécessité d'une politique nationale de la santé et expliqué que les stratégies actuellement mises en oeuvre, notamment le programme élargi de vaccination et la collaboration étroite avec l'Union des femmes lao, avaient donné de bons résultats. Il a ajouté que la démarche de l'UNICEF en matière de santé des adolescentes se fondait sur la coopération permanente avec d'autres partenaires, comme c'était le cas dans le cadre du programme du Mékong sur le VIH et que la

protection des enfants vivant le long de la frontière du pays et la nécessité de lutter contre le trafic des enfants demeuraient au centre des préoccupations.

39. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que la stratégie de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait été mise au point en tenant compte des priorités nationales qui s'inscrivaient dans le cadre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Un orateur a déclaré que la note de pays ne semblait pas refléter la qualité du travail réalisé par l'UNICEF dans ce pays et a ajouté que la stratégie du programme de pays devait être appréhendée de manière plus directe en proposant des approches claires et des exemples concrets de la manière dont les stratégies du programme seraient appliquées et les initiatives mondiales adaptées au contexte national. Il importait que l'UNICEF renforce sa collaboration avec les autres donateurs, notamment dans les domaines où il n'exerçait pas le rôle de chef de file.

40. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a affirmé l'attachement de son gouvernement à la cause des enfants et à la poursuite de la collaboration avec l'UNICEF. Il s'est déclaré préoccupé par la manière dont la note de pays abordait certaines questions, par exemple la fréquence des cas de violence à l'égard des femmes, la pauvreté considérée comme cause des problèmes des enfants plutôt que le manque de moyens et de compétences techniques, et les dépenses publiques pour le développement social. Il a énuméré les initiatives prises par son gouvernement, notamment la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les mesures qu'il avait prises pour promouvoir l'éducation des filles, l'emploi des femmes et leur participation à la vie politique nationale. Il a également appelé à une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux dans le cadre de l'assistance fournie à son pays.

41. Le Directeur régional a indiqué que, lors d'une réunion tenue en septembre 1996 avec la participation du Bureau national de planification nouvellement créé et des ministères de l'éducation et de la santé, la question de la violence à l'égard des femmes avait été soulevée aussi bien par l'Organisation nationale des femmes que par les représentants du Gouvernement. Tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une question délicate, le Directeur régional a suggéré de mettre à la disposition du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée les informations sur le tout dernier état de la situation et a souligné que l'UNICEF était résolu à collaborer avec les autres organismes des Nations Unies.

42. Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a présenté la note de pays de l'Inde (E/ICEF/1997/P/L.9) et a fait un bref exposé de la situation dans la région.

43. La représentante de l'Inde a indiqué que le nouveau programme de pays serait harmonisé avec le prochain plan quinquennal. Les principales stratégies proposées dans la note de pays, à savoir la mise en valeur du potentiel humain

et la convergence des activités, étaient conformes au neuvième plan national. Le programme de services intégrés pour le développement de l'enfant, qui avait permis de réaliser un certain nombre d'objectifs intéressant les enfants et les femmes, notamment la vaccination, était à présent axé sur les pratiques alimentaires et les oligo-éléments. La décision prise récemment par la Cour suprême de l'Inde d'interdire le travail des enfants répondait aux vœux du Gouvernement et de la société. Il s'agissait à présent de sensibiliser la population à l'importance de la scolarisation des enfants, étant entendu qu'il appartiendrait au Gouvernement et aux collectivités de mettre en place les infrastructures voulues. Elle a par ailleurs souligné que les activités de plaidoyer et de sensibilisation jouaient un rôle important dans la modification des comportements.

44. Plusieurs autres délégations ont considéré que l'abandon de l'aide pour la fourniture de services au profit du renforcement des capacités et de l'autonomisation était une initiative positive. Certaines délégations ont toutefois indiqué que les stratégies visant à remédier aux problèmes des enfants vivant dans des situations particulièrement difficiles devaient être mieux clairement définies. Plusieurs orateurs se sont félicités de l'importance accordée aux femmes et aux filles et du caractère prioritaire du processus de décentralisation et d'autonomisation. Une délégation a relevé que la section consacrée aux enseignements tirés de l'expérience était trop courte et sans lien avec la stratégie proposée. Un autre orateur a déclaré que les stratégies proposées n'étaient pas suffisamment ciblées. Le Directeur régional a indiqué que certaines des questions soulevées devraient être évoquées lors de l'examen des recommandations relatives au programme de pays, en septembre 1997, plutôt que lors du débat sur la stratégie proposée. Il a toutefois reconnu que la note de pays ne faisait pas suffisamment référence aux enseignements tirés de l'expérience, ce qui l'avait incité à en évoquer quelques-uns dans de son propre exposé.

45. Plusieurs délégations ont comparé le rôle de l'UNICEF à celui d'autres donateurs et partenaires et ont préconisé une coordination plus étroite, notamment dans le cadre des programmes où l'UNICEF n'était pas le principal intervenant. Elles ont en outre souligné la nécessité de mieux coordonner les activités avec le FNUAP, la Banque mondiale et l'Autorité suédoise de développement international dans le domaine de la santé en matière de reproduction. Une délégation a demandé si l'UNICEF devait jouer davantage le rôle de catalyseur tandis qu'une autre s'est demandé comment l'UNICEF allait pouvoir atteindre les différentes collectivités compte tenu de l'étendue du pays et de son système décentralisé. Le Directeur régional a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'atteindre directement les collectivités mais plutôt d'aider le Gouvernement et les structures décentralisées à le faire et de renforcer les capacités d'intervention des organisations concernées. Il a convenu que l'UNICEF devait jouer un rôle catalyseur et compléter les actions des autres intervenants. Il a également souligné l'étroite collaboration qui existait entre l'UNICEF et l'ONUSIDA.

46. Plusieurs délégations ont déclaré que les stratégies relatives au travail des enfants étaient trop vagues et devaient être décrites plus clairement en tenant compte du contexte socio-économique du pays. Une délégation a proposé à l'UNICEF de prendre exemple sur les approches qui avaient fait leurs preuves, comme cela avait été le cas au Bangladesh. Se fondant sur l'examen de diverses notes de pays, plusieurs délégations se sont demandé s'il n'y avait pas une contradiction entre les déclarations de principe de l'UNICEF et sa programmation. Ainsi, la note de pays de l'Inde ne mentionnait qu'une seule fois le travail et la prostitution des enfants. La Directrice générale a expliqué que, dans la mesure où le travail de l'UNICEF était intimement lié au programme de pays, les priorités devaient être définies au niveau national. Les activités de plaidoyer au niveau mondial relatives à certaines questions primordiales comme le travail des enfants n'impliquaient pas que tous les programmes devaient aborder cette question de la même façon.

47. Plusieurs délégations ont évoqué la question de la santé en matière de reproduction et de la santé des adolescents. Un orateur a déclaré que la santé des adolescents devait faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'UNICEF, et ce conformément à son mandat, et pourtant la note de pays passait cette question sous silence. Il a ajouté que la coordination avec les autres partenaires, notamment le FNUAP, devait être améliorée. Dans sa réponse, le Directeur régional a déclaré que, compte tenu du grand nombre de parties prenantes, l'UNICEF devait cibler les femmes qui vivaient dans des situations difficiles en accordant la priorité absolue à la réduction de la mortalité maternelle au lieu de disperser ses efforts.

48. Le Directeur régional, répondant à la proposition selon laquelle l'UNICEF devrait cibler ses activités sur les régions les plus pauvres, a précisé que cette question avait été mûrement examinée. Il s'agissait en fait de savoir si l'UNICEF devait se préoccuper au premier chef des régions les plus pauvres ou bien des groupes les plus pauvres à l'intérieur de chaque région, étant entendu que le phénomène de la pauvreté existait dans tous les États du pays. Quant aux groupes isolés, le problème consistait à trouver les moyens de les atteindre.

49. En ce qui concerne les incidences de la modification des stratégies sur les effectifs et la gestion du bureau de pays, le Directeur régional a indiqué qu'elles seraient considérables et que le bureau de pays devait s'employer à mettre au point un plan de gestion viable du programme de pays. Une autre délégation a déclaré que les nouvelles stratégies nécessitaient la mise au point de plusieurs nouveaux indicateurs des progrès et a demandé qu'un rapport oral sur le système de suivi et d'évaluation proposé soit présenté à la réunion de septembre en même temps que les recommandations relatives au programme de pays.

50. Une délégation a fait remarquer qu'il était difficile de bien cerner les différents ranges de priorité du programme dans la mesure où le budget n'était pas présenté de manière détaillée. Une autre délégation a relevé que le montant proposé pour les fonds supplémentaires était trop ambitieux et a demandé des informations sur le montant des contributions au programme de pays actuel. Elle a demandé si l'UNICEF envisageait de collecter des fonds en Inde même. Le

Directeur régional a précisé que le montant proposé pour les fonds supplémentaires avait été calculé à partir de l'expérience acquise et d'estimations réalistes. Quant à la collecte de fonds dans le pays proprement dit, cette question faisait l'objet de discussions entre l'UNICEF et le Gouvernement; il a néanmoins indiqué que les sommes susceptibles d'être mobilisées ne pourraient être que modestes et que les donateurs externes demeuraient donc la principale source de financement. La représentante de l'Inde a précisé que les discussions concernant la collecte de fonds sur place par l'UNICEF étaient bien entamées et que son gouvernement prendrait sous peu une décision à ce sujet. En tout état de cause, le Gouvernement indien souhaitait que les donateurs continuent d'appuyer le programme de pays, lequel avait encore besoin de ressources supplémentaires.

Amériques et Caraïbes

51. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté les notes de pays de la Bolivie et du Venezuela ainsi que le programme de coopération multinational des Caraïbes orientales (E/ICEF/1997/P/L.4 et E/ICEF/1997/P/L.6) et a brossé un tableau de la situation dans la région.

52. De nombreuses délégations ont félicité la Présidente du Conseil d'administration pour son élection et rendu hommage au Directeur régional pour les efforts déployés par l'UNICEF dans cette région. Une délégation a loué la région des initiatives qu'elle avait prises dans le cadre des activités du Programme "La voix des enfants" et a demandé une documentation plus détaillée sur les moyens de mieux faire entendre cette voix. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par l'écart grandissant entre la croissance économique et le progrès social dans la région, jugeant tout particulièrement inquiétantes la paupérisation croissante de la population et la montée de la violence. Les délégations se sont félicitées du renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et d'autres organisations. Une délégation a souligné que les mesures d'ajustement devaient s'accompagner d'un renforcement de la coopération entre les donateurs dans un cadre interorganisations.

53. De nombreuses délégations ont approuvé la note de pays de la Bolivie, estimant qu'elle était à la fois précise et détaillée et que l'analyse de la situation et les enseignements tirés de la coopération passée y étaient clairement exposés. D'autres se sont félicitées de l'importance accordée par la note de pays aux droits de l'enfant ainsi que de sa stratégie équilibrée et de son approche intersectorielle. Plusieurs délégations ont préconisé le renforcement de la collaboration avec les ONG, notamment dans les zones montagneuses, dans le domaine des services de base à travers le renforcement des capacités à tous les niveaux de l'Administration. Un orateur a mentionné le lien qui avait été établi entre les objectifs et la future stratégie du programme, mais il a relevé que les avantages comparatifs de l'UNICEF devraient être plus clairement mis en relief.

54. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du processus de consultation et ont encouragé la poursuite du dialogue avec les donateurs et les ONG. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la mise au point d'un système de suivi et d'indicateurs sociaux de manière à évaluer l'impact des changements économiques et sociaux sur la situation des femmes et des enfants. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont l'UNICEF envisageait d'assurer le suivi de l'appui aux politiques sociales arrêtées au niveau national pour les 140 municipalités prioritaires. Le Directeur régional a précisé que l'équipe de gestion régionale avait fait du suivi et de l'évaluation sa priorité essentielle pour l'année à venir et qu'elle se pencherait sur diverses questions, telles la méthodologie, la mise au point d'indicateurs et la formation du personnel.

55. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la coordination, de la collaboration et de la concertation entre le Gouvernement central et les autorités locales afin d'assurer la viabilité à long terme des programmes et leur prise en charge par les autorités nationales elles-mêmes. Un orateur a demandé des éclaircissements sur les mesures que l'UNICEF envisageait de prendre pour renforcer la formulation des politiques à tous les niveaux de l'administration, et un autre a demandé des informations détaillées sur les stratégies à appliquer à cette fin.

56. Une délégation a demandé des précisions sur les actions en faveur des groupes les plus vulnérables évoquées aux paragraphes 12 à 14 de la note de pays. Elle a également demandé des informations plus détaillées sur les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles, notamment les enfants des rues et les enfants qui travaillent. Un complément d'information a été demandé sur la portée de l'assistance fournie par l'UNICEF dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans le cadre des deux programmes intersectoriels. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait accorder un rang élevé de priorité à l'éducation et aux efforts à entreprendre pour renforcer la scolarisation. Une délégation a indiqué que l'Union européenne avait l'intention de financer un programme de sécurité alimentaire et souhaitait savoir comment l'UNICEF envisageait d'assurer la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de cette initiative.

57. Plusieurs délégations ont mentionné l'existence d'un déséquilibre entre la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires et ont souligné la nécessité de prendre en compte les questions de viabilité et de faisabilité. Un orateur a estimé que les prévisions relatives aux fonds supplémentaires étaient trop optimistes. Une délégation a posé la question de savoir de quelle manière on obtiendrait des fonds supplémentaires et demandé des précisions sur le processus de planification du programme. Une délégation a lancé une mise en garde contre la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et a proposé la suppression progressive de l'aide des donateurs dans le cadre de la planification à long terme. Le Directeur régional a indiqué que les contributions aux fonds supplémentaires destinés à la Bolivie avaient atteint des montants relativement élevés depuis quelques années et étaient venues s'ajouter aux fonds provenant des programmes sous-régionaux pour les Andes et

l'Amazone, mais il était à prévoir que ces contributions baisseraient à l'avenir. Le bureau de pays s'attacherait donc à mobiliser des ressources en faisant appel au secteur privé, en organisant des campagnes d'appel de fonds et en s'adressant aux banques de développement internationales.

58. Intervenant dans le débat sur la note de son pays, la délégation du Venezuela a remercié l'UNICEF de l'assistance technique qu'il lui avait fournie pour améliorer la situation des enfants et des femmes. Des efforts supplémentaires seraient déployés pour collecter des fonds dans le pays, notamment auprès du secteur privé. Une autre délégation a fait état de la montée alarmante de la violence, notamment dans les villes, et, à propos des paragraphes 7 à 13, elle a souligné l'importance des activités de plaidoyer ainsi que la nécessité de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans le cadre de la politique nationale. Plusieurs délégations ont estimé qu'il importait de considérer l'éducation et la santé comme des domaines hautement prioritaires.

59. Les délégations se sont félicitées du programme multinational des Caraïbes orientales en soulignant qu'on y avait dûment tenu compte de la diversité des nombreux pays concernés. Un orateur a pris note avec satisfaction de ce que les initiatives régionales et sous-régionales avaient été mentionnées dans le programme et a préconisé de renforcer la collaboration. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur l'incidence de la situation d'urgence à Montserrat sur la stratégie du programme. La même délégation a noté que le nouveau programme de pays avait été élargi de manière à inclure 13 territoires et a exprimé la crainte que les ressources disponibles ne soient pas suffisantes pour un programme d'une telle envergure.

60. Le Directeur régional a indiqué que les propositions concernant les activités de programme spécifiques seraient examinées lors de l'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays.

Europe

61. Le Directeur régional pour l'Europe a fait un bref exposé de la situation dans cette région. Il a rappelé qu'il incombait au bureau régional de définir les grandes orientations, de gérer les processus de planification et de veiller à la qualité des prestations fournies en concertation avec les 38 comités nationaux pour l'UNICEF. Il a précisé que la mise en place des mécanismes de renforcement des partenariats avec les comités nationaux serait la tâche prioritaire du bureau en 1997.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

62. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté une vue d'ensemble de la situation dans cette région.

63. Évoquant l'observation du Directeur régional sur l'insuffisance des ressources, un intervenant a demandé si on avait rencontré des problèmes pour établir des contacts ou instaurer une coopération avec les organisations intergouvernementales et les institutions spécialisées et autres organismes apparentés et a invité les participants à suggérer les moyens d'atténuer les problèmes de coordination avec ces organisations. Le Directeur régional a déclaré qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de problèmes de cette nature et que la collaboration interorganisations dans chacun des pays était marquée par l'ouverture d'esprit, la détermination et le souci d'efficacité, notamment parce qu'aucune organisation internationale ne disposait de ressources humaines et financières suffisantes pour répondre aux besoins de chaque pays.

64. À propos du rapport sur l'approche de l'UNICEF dans cette région (E/ICEF/1996/P/L.61) qui avait été examiné par le Conseil d'administration en 1996, un orateur a indiqué que le bureau régional avait pris en compte la diversité des situations à l'intérieur de la région en adoptant trois approches fondamentales : exécution de 16 programmes de pays; diverses actions éducatives dans les pays pour lesquels il n'avait pas été établi de programme; et fourniture d'une aide humanitaire dans les situations d'urgence. Il s'est félicité de la coopération de l'UNICEF avec les gouvernements concernés et autres partenaires, ce qui avait permis d'appuyer les activités sociales dans la région et de réformer les institutions nationales pour assurer la protection des enfants et des mères en fonction de l'évolution de la situation dans chaque pays. L'appui de l'UNICEF était nécessaire pour promouvoir les politiques nationales afin de mieux servir les intérêts des enfants et des mères, d'assurer le bon fonctionnement des services sociaux destinés aux adolescents et aux femmes et d'aider la société civile, les pouvoirs publics et les institutions concernées à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. L'orateur a encouragé le bureau régional à rechercher de nouveaux moyens de collecter des fonds supplémentaires pour les activités de pays afin de compléter la masse commune des ressources.

65. Un autre orateur a souligné le rôle important que jouait l'UNICEF dans la région, qui se heurtait à des problèmes de crise économique et de conflits, et a ajouté que chaque programme de pays devait tenir compte de certains facteurs clefs tels que le nombre de réfugiés, la baisse du produit national brut ou la réalisation de progrès. Il a évoqué à cet égard le programme d'assistance d'urgence à son pays, qui avait permis de venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, de lutter contre les maladies contagieuses et de contribuer à la réadaptation sociale des enfants grâce à des centres installés dans les camps de réfugiés. Grâce à l'appui de l'UNICEF, la poliomyélite et la diphtérie avaient nettement reculé et la réforme des systèmes de santé et d'éducation dans le cadre du programme de développement à long terme du pays permettrait de renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

66. Évoquant la situation critique des enfants, des adolescents, des familles et des femmes dans les États de l'ex-Union soviétique, un orateur a déclaré que la participation active du bureau régional permettrait d'aider les pays concernés à organiser des activités visant à assurer la protection des droits et

des intérêts des enfants et des femmes. En dépit des efforts déployés par les gouvernements concernés pour améliorer la condition de la femme, de nouveaux fonds supplémentaires étaient nécessaires pour financer les programmes appuyés par l'UNICEF. En outre, il faudrait mettre en place de nouveaux programmes pour atténuer les problèmes auxquels était confrontée la région.

67. Une autre délégation a engagé la communauté internationale à intervenir pour améliorer la situation en Azerbaïdjan. L'orateur a mentionné à cet égard une conférence qui serait organisée en septembre 1997 par l'Association internationale de pédiatrie, en collaboration avec l'UNICEF et l'OMS, sur les besoins urgents des enfants et les mesures à prendre pour améliorer leur situation. Le même orateur a fait état de l'effroyable situation constatée par une équipe de pédiatres de l'Association en Bosnie-Herzégovine. Un rapport contenant des propositions visant à améliorer la situation sanitaire avec le concours de pédiatres d'autres pays avait été adressé à la Directrice générale. Il lançait un appel à la mobilisation de fonds supplémentaires pour atténuer ce problème.

B. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF
dans le domaine de la santé

68. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1997/3) qui a été présenté par le Directeur de la Section de la santé. Le Directeur de la Division de la santé de la famille de l'OMS s'est également adressé au Conseil.

69. Les délégations ont félicité le secrétariat du rapport et de sa présentation. Ils ont approuvé les principes relatifs à la programmation et à l'exécution énoncés dans le plan de mise en oeuvre et l'insertion de celui-ci dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Plus particulièrement, ils ont encouragé l'UNICEF à tenir davantage compte des sexospécificités dans sa programmation et souligné la nécessité de promouvoir la participation des hommes et des garçons aux activités intéressant la famille, les enfants et les femmes.

70. Les intervenants se sont félicités de l'accent mis sur le renforcement et le développement des partenariats, sur la promotion des approches intersectorielles et intégrées et sur la mise en place de capacités locales. Ils ont déclaré que cette stratégie permettrait d'assurer la viabilité à long terme des programmes et était essentielle à la réalisation des objectifs qui avaient été fixés pour l'an 2000 et auxquels l'UNICEF devait demeurer foncièrement attaché. Ces objectifs, ainsi que les programmes visant à améliorer la santé des enfants et des femmes, devaient être considérés comme prioritaires. Les intervenants ont également appuyé l'élaboration d'approches visant à répondre aux besoins spécifiques des jeunes.

71. De nombreux orateurs ont félicité l'UNICEF des efforts qu'il déployait pour intensifier la coopération interorganisations, sans se départir en aucune manière de son propre mandat et de ses politiques et approches visant à

promouvoir l'équité. Ils se sont particulièrement félicités de l'amélioration de la coopération entre l'UNICEF et l'OMS, surtout dans des domaines comme la santé des enfants, la vaccination, la réduction de la mortalité maternelle et la santé des jeunes.

72. Ils ont fortement encouragé l'UNICEF à accélérer l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays bénéficiant de son assistance et ont appuyé l'élaboration d'une typologie des pays visant à permettre l'application des meilleures pratiques à des pays de régions différentes présentant des modes de développement similaires. Ils ont également approuvé le rôle accru que jouaient l'UNICEF, les gouvernements et les autres partenaires dans l'organisation des programmes de pays et dans l'adaptation aux régions de la stratégie en matière de santé. Ils ont encouragé l'UNICEF à poursuivre son action dans le domaine du suivi de l'état de santé.

73. Il a été recommandé de fixer des priorités pour la mise en oeuvre de la stratégie dans le domaine de la santé, et l'UNICEF ainsi que ses partenaires ont été instamment priés de mobiliser des ressources humaines et financières. Les délégations ont manifesté un vif intérêt pour la mise en oeuvre du plan durant l'année à venir et demandé que des rapports périodiques de situation leur soient présentés (voir le chapitre III, décision 1997/9 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration).

C. Document opérationnel portant sur diverses questions relatives aux interventions d'urgence de l'UNICEF

74. Ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point de l'ordre du jour concernant la suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (voir par. 75 à 89 ci-dessous).

D. Suite donnée aux résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

75. Le Conseil d'administration était saisi de deux rapports : "Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF" (E/ICEF/1997/7) et "Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social : renforcement de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies" (E/ICEF/1997/5). Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté les deux rapports, qui ont été examinés conjointement par le Conseil d'administration, et a également rendu compte des récentes activités menées par l'UNICEF dans la région des Grands Lacs en Afrique. Le Directeur du Département des affaires humanitaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et adjoint du Secrétaire général adjoint s'est également adressé au Conseil d'administration.

76. La majorité des délégations ont loué les efforts déployés par l'UNICEF pour subvenir aux besoins des femmes et des enfants dans les situations d'urgence. Plusieurs orateurs ont loué l'organisation pour la qualité de son aide humanitaire en général, notamment en ce qui concerne la planification préalable, la fourniture des matériels, la formation des personnels en matière d'intervention rapide, la mise à jour du catalogue des fournitures et l'entretien des stocks de réserves de l'entrepôt de Copenhague. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que le rapport sur les priorités stratégiques ait été établi à l'issue de consultations et ont déclaré que les deux rapports permettaient de clarifier un certain nombre de questions qui avaient été soulevées précédemment par le Conseil. De nombreux intervenants ont approuvé l'approche modulée en fonction des situations d'urgence adoptée par l'UNICEF, laquelle était axée sur la famille, prenait en compte le développement et s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie intégrée.

77. Plusieurs délégations ont déclaré que les priorités de l'UNICEF devaient continuer d'être axées sur le développement durable à long terme privilégiant le renforcement des capacités locales et sur l'autosuffisance. Une autre délégation a fait observer que si l'on privilégiait à l'excès le développement, on risquait de porter préjudice aux interventions visant les besoins immédiats et que l'UNICEF devait donc s'efforcer d'appliquer une stratégie équilibrée. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées de constater que des situations d'urgence "criantes" comme les conflits armés attireraient immédiatement l'attention de la communauté internationale, tandis que les situations d'urgence "silencieuses" comme la pauvreté et la famine, qui faisaient chaque année plus de victimes et étaient souvent à l'origine même des situations d'urgence "criantes", étaient passés sous silence. Un intervenant a recommandé de prendre en compte les situations d'urgence "silencieuses" dans la programmation des secours d'urgence. Selon une délégation, il importait de bien faire la distinction entre les causes immédiates et les causes profondes des conflits et de définir les résultats que l'UNICEF espérait obtenir dans chaque situation. Deux délégations ont mentionné la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, dont les conséquences avaient touché 500 000 enfants.

78. La plupart des délégations ont soulevé le problème de la coordination, un grand nombre d'entre elles appuyant les efforts déployés par l'UNICEF pour assurer la coordination avec d'autres organisations et ses partenaires de manière à bien asseoir les bases des activités futures. Un certain nombre d'intervenants ont également souligné l'importance que revêtait le renforcement de la coordination avec le Département des affaires humanitaires. Un intervenant a demandé si des dispositions avaient été prises pour que les représentants de l'UNICEF sur le terrain se tiennent en contact direct avec le Département de façon que des mesures appropriées puissent être prises en temps voulu. Un autre intervenant a signalé que bon nombre d'exemples illustrant la coopération étroite qui s'était instaurée entre l'UNICEF et des ONG avaient été passés sous silence dans le rapport. Selon une délégation, la coopération interrégionale devait avoir pour objectif d'appuyer l'assistance humanitaire.

79. De nombreux intervenants ont approuvé la signature de mémorandums d'accord avec divers organismes des Nations Unies, et plus précisément avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Quelques intervenants ont fait observer qu'il fallait assurer la coordination de ces mémorandums d'accord bilatéraux, dont la liste ne cessait de s'allonger, et recommandé que le Conseil économique et social soit chargé de les harmoniser. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF continuerait à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Centre pour les droits de l'homme et à élaborer avec ces organismes des mémorandums d'accord reposant sur une approche commune vis-à-vis des enfants. Il a été suggéré que l'UNICEF utilise le mécanisme du Comité permanent interorganisations et contribue à renforcer le rôle du Département des affaires humanitaires. Selon un autre intervenant, il fallait accorder une plus haute priorité aux travaux du Comité permanent interorganisations, dont les rapports devraient être établis en temps voulu. L'UNICEF a été prié d'indiquer ses responsabilités et rôles spécifiques dans le domaine de la coordination interorganisations. Il a été relevé que tous les organismes devraient avoir des rôles et des devoirs clairement définis au niveau tant mondial que national, de manière à assurer une coordination optimale et à éviter les doubles emplois. Un certain nombre de délégations ont déclaré que l'UNICEF devrait continuer à détacher du personnel auprès du Département des affaires humanitaires. Un intervenant a demandé des éclaircissements au sujet de certains exemples de coordination et de partenariat mentionnés récemment dans le cadre d'appels de fonds. D'autres intervenants souhaitaient savoir dans quel contexte l'UNICEF concevait le rôle qui lui incombait en ce qui concernait la coordination de ses interventions avec celles des forces de maintien de la paix.

80. De nombreuses délégations ont soulevé la question des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et ont demandé si l'UNICEF avait examiné l'avantage comparatif dont disposait le HCR pour faire face à des situations de cette nature. Plusieurs intervenants ont estimé que l'UNICEF devait axer son action sur les enfants déplacés dans leur propre pays, et ont relevé que le rapport aurait dû établir une distinction claire entre les personnes déplacées dans leur propre pays et les enfants se trouvant dans la même situation. Certaines délégations ont demandé sur quels critères on s'était fondé pour désigner l'organisme responsable des personnes déplacées dans leur propre pays. Un intervenant a rappelé que le PNUD et l'UNICEF avaient tous deux fourni une assistance aux personnes déplacées dans son pays et recommandé que les deux organismes coopèrent avec le Département des affaires humanitaires pour formuler des directives en matière de programmation des interventions en faveur des personnes déplacées dans leur propre pays. Le Directeur a indiqué que les débats interorganisations sur les personnes déplacées dans leur propre pays se poursuivaient actuellement, et que l'UNICEF continuerait à axer son action sur les enfants se trouvant dans cette situation. L'UNICEF donnerait la priorité à la coordination avec le Département des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'OMS, le Comité international de la Croix-Rouge et les ONG internationales et locales qui avaient établi un répertoire des services à l'intention des personnes déplacées dans leur propre pays.

81. Plusieurs intervenants ont soulevé la question de la protection telle qu'elle était abordée dans le rapport, certains d'entre eux estimant que cette question ne devait pas s'inscrire dans un contexte politique. D'autres intervenants ont déclaré qu'il convenait d'examiner plus à fond cette question et ont demandé si l'UNICEF bénéficiait d'un avantage comparatif dans ce domaine, dans la mesure où le HCR, doté d'un mandat précis en matière de protection et disposant d'un noyau d'administrateurs chargés de la protection, semblait mieux armé pour traiter de cette question. Une délégation s'est ralliée aux vues de l'UNICEF, à savoir qu'aucun organisme ne pouvait assumer, à lui seul, la protection des enfants. D'autres intervenants ont demandé si l'UNICEF avait fixé des critères pour la formation du personnel en matière de protection des droits des femmes et des enfants, s'il avait entrepris le rétablissement du système juridique et s'il comptait élaborer une règle de droit dans le domaine de la protection. Le Directeur a précisé que l'UNICEF avait une certaine compétence dans le domaine de la justice des mineurs, par exemple au Rwanda, où il avait appuyé le Département de la justice des mineurs et avait pu séparer les jeunes détenus des prisonniers adultes.

82. Un intervenant a souligné la nécessité de mieux cerner la différence entre mandats juridiques et mandats opérationnels et entre protection contre la faim et protection contre les sévices. On a également fait observer qu'il s'agissait d'une question en constante évolution et que l'UNICEF devait poursuivre l'élaboration d'une stratégie. Le Directeur a noté que l'importance accordée à la protection par l'UNICEF s'inscrivait dans le cadre d'une approche axée sur les droits de l'homme. L'UNICEF ne mènerait pas une action analogue à celle du HCR en matière de protection juridique, mais s'attacherait à engager des négociations (sous l'égide du Département des affaires humanitaires) visant à assurer que les enfants aient accès à l'aide humanitaire et que les enfants non accompagnés, traumatisés, recrutés dans les forces armées et maltraités (cas qui relevaient tous de la compétence de l'UNICEF) bénéficient d'une assistance voulue et bien coordonnée.

83. De l'avis d'un certain nombre de délégations, le rapport avait bien tenu compte de l'avantage comparatif de l'UNICEF. Un intervenant a fait observer que divers objectifs avaient été formulés à cet égard, mais que la complémentarité des actions de différents partenaires n'avait pas été précisée. Une délégation a demandé ce que l'UNICEF déciderait ou non d'entreprendre vu ses ressources limitées. Le Directeur a dit que les activités de plaidoyer menées par l'UNICEF en faveur des enfants visaient à ce que leurs besoins soient pris en compte et leurs droits dûment protégés. L'UNICEF n'agissait pas isolément, mais toujours de concert avec ses partenaires. Par exemple, il ne s'occupait pas directement de vaccination ou d'alimentation, mais aidait ses partenaires locaux et nationaux à exécuter ces tâches. Un autre orateur a déclaré que l'UNICEF devait mettre à jour en permanence ses ressources, personnels et tactiques affectés aux situations d'urgence. Un intervenant a déclaré que les activités d'urgence ne pouvant pas être conçues suivant un modèle unique, les administrateurs sur le terrain devraient avoir toute latitude pour s'acquitter de leurs tâches. Plusieurs délégations ont demandé comment l'UNICEF assurait les communications stratégiques avec son personnel sur le terrain.

84. Une délégation a estimé que l'UNICEF devait renforcer ses moyens d'intervention en cas d'urgence à tous les niveaux et demandé si l'UNICEF utiliserait ses structures régionales aux fins de la planification préalable ainsi que pour l'examen et la mise à jour des données. Deux délégations ont déclaré que les efforts en matière d'évaluation et de surveillance n'avaient pas donné les résultats escomptés et que l'UNICEF devait fixer des priorités et veiller à assurer la prévisibilité et la responsabilité financière ainsi que l'évaluation des interventions d'urgence. Un intervenant a fait valoir qu'une évaluation approfondie pendant et après les crises permettrait d'améliorer la capacité d'intervention. Le Directeur a reconnu l'importance pour l'UNICEF de l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation au niveau tant du Fonds lui-même que de l'ensemble du système. L'UNICEF avait évalué les leçons tirées de l'expérience et participerait en février 1997 à l'examen final de l'expérience du Rwanda.

85. De nombreuses délégations ont abordé les questions de financement, en particulier la procédure d'appel de fonds global interorganisations. Quelques orateurs ont déclaré que cette procédure devait être rationalisée et d'autres se sont félicités de ce qu'elle ait été renforcée pour faire face aux situations d'urgence, tout en ajoutant que cette initiative devait se traduire par des mesures sur le terrain. Un intervenant a demandé avec quelle rapidité le siège pouvait approuver la reprogrammation des ressources et a jugé souhaitable que des exemples de cette modalité soient présentés aux membres du Conseil. On a également demandé si de tels virements de fonds étaient considérés comme temporaires et s'il existait d'autres mécanismes de financement applicables. Le Directeur a expliqué que le virement de fonds au titre d'activités d'urgence était du ressort des représentants de l'UNICEF. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse des contributions en réponse aux appels de fonds globaux et une délégation a recommandé que des mécanismes novateurs de financement soient mis au point par le biais des gouvernements, des collectivités et des entreprises. Une délégation a souligné l'importance que présentaient le mécanisme de financement et la formulation de priorités clairement définies dans un appel de fonds. Un autre intervenant a déclaré que les opérations d'urgence devaient continuer à être financées par des sources extrabudgétaires. Le Directeur a expliqué que la procédure élargie d'appel de fonds global comprenait actuellement deux volets, l'un pour les activités de secours et l'autre pour la reconstruction. La gestion sur le terrain de la procédure élargie d'appel de fonds global était encore à l'examen et cet examen s'inscrivait dans le cadre des débats sur les tables rondes, le rôle du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations et les interventions de la Banque mondiale.

86. Quelques délégations ont posé des questions sur les ressources humaines requises pour les opérations d'urgence et sur la délégation des pouvoirs de décision au niveau opérationnel. Un intervenant a déclaré que le rôle de porte-parole de l'UNICEF était essentiel pour la mobilisation des ressources. D'autres délégations ont demandé comment l'UNICEF envisagerait la fonction du Fonds central autorenewable d'urgence à l'avenir puisqu'on prévoyait une diminution de la demande. Quelques délégations ont demandé s'il était

raisonnable de présumer qu'au long des années, les dépenses de l'UNICEF au titre des programmes d'urgence représenteraient jusqu'à 15 à 20 % du montant total de ses dépenses annuelles au titre des programmes. Le Directeur a expliqué que les chiffres de 15 à 20 % cités dans le rapport n'étaient qu'approximatifs et que la situation dépendrait dans une large mesure du climat international et de l'efficacité de l'UNICEF. Une délégation a demandé que le secrétariat procède à une étude comparative du coût des services rendus par l'UNICEF et de ceux fournis par les ONG et fasse ensuite rapport sur cette question au Conseil.

87. Plusieurs délégations ont appuyé les interventions de l'UNICEF dans le domaine des mines antipersonnel. Une délégation a signalé que le rapport ne mentionnait pas les incidences préjudiciables des sanctions sur les enfants, en particulier en Iraq. Le Directeur a déclaré que l'UNICEF, sous l'égide du Département des affaires humanitaires, s'efforçait d'évaluer l'impact des sanctions sur les enfants. Une délégation a exprimé son appui aux activités de réadaptation physique et psychologique et de réinsertion sociale des enfants victimes de conflits et en faveur des femmes traumatisées menées par l'UNICEF au Rwanda. Un certain nombre de délégations ont posé des questions sur la gestion des vivres à court terme.

88. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance que présentait l'éducation dans les situations d'urgence. Un intervenant a déclaré que l'intervention des donateurs n'était pas suffisante dans les domaines de l'éducation et de la santé et a suggéré de mettre en place des projets interorganisations financés au moyen d'appels de fonds.

89. Voir le chapitre III (décisions 1997/1 et 1997/7) pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.

E. Suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social

90. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la suite donnée à diverses décisions adoptées par le Conseil économique et social (E/ICEF/1997/4), qui a été présenté par le Directeur du Bureau des affaires des Nations Unies et des relations extérieures. Le Directeur a également porté à la connaissance du Conseil les décisions intéressant l'UNICEF qui avaient été prises par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

91. Les délégations ont souligné plusieurs aspects des mesures prises comme suite à la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, qui mettait l'accent sur l'efficacité des opérations de contrôle, notamment l'harmonisation des cycles de programmation, les travaux des équipes spéciales interorganisations sur la suite donnée aux récentes conférences internationales, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, la note de stratégie de pays, et l'harmonisation des procédures et des évaluations communes des programmes de pays. On a signalé en particulier les progrès réalisés dans l'harmonisation des budgets, ce qui constituait un précédent utile pour d'autres domaines.

92. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'une concertation plus étroite avec la Banque mondiale, et notamment la participation de l'UNICEF à l'établissement de la stratégie d'évaluation des pays et aux programmes en matière d'investissement sectoriel, ainsi qu'à l'exécution des programmes, au renforcement des capacités, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'échange d'informations et à la définition des politiques. La nécessité de resserrer la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies a également été soulignée (en particulier avec l'Organisation internationale du Travail dans le domaine du travail des enfants), ainsi que la nécessité pour les pays d'assumer l'entière responsabilité des programmes.

93. Plusieurs délégations ont demandé des réunions d'information officielles et consultations supplémentaires, lors desquelles seraient abordés divers thèmes précis (enseignements tirés du partenariat avec la Banque mondiale, stratégies pour la protection des enfants nécessitant une protection spéciale, évaluations, etc.).

94. En réponse aux questions concernant l'harmonisation des cycles de programmation, le Directeur a déclaré que, l'année 1999 ayant été retenue comme objectif, il avait fallu arrêter un certain nombre de dispositions transitoires. Cependant, quelque 90 % des programmes seraient harmonisés lors du prochain cycle de programmation, ce qui ne laisserait qu'un petit nombre de programmes ne pouvant être harmonisés, et ce, pour diverses raisons. Grâce à cette harmonisation, les programmes de pays seraient désormais examinés simultanément, tant sur le terrain que par les conseils d'administration respectifs.

95. L'UNICEF s'est félicité de la suggestion tendant à organiser une réunion d'information officielle avec des représentants de la Banque mondiale, laquelle aurait lieu soit pendant une session du Conseil d'administration soit lors d'une réunion intersessions. En ce qui concerne les observations sur les problèmes sociaux et la Banque, le Directeur a indiqué que les efforts se poursuivaient en vue de l'instauration d'une coopération plus étroite. La collaboration entre les deux organismes avait toujours été bonne, mais elle était dans une large mesure le fait des relations personnelles entre les parties prenantes sur le terrain. L'UNICEF comme la Banque étaient conscients de la nécessité d'institutionnaliser davantage les dispositions en matière de collaboration. La Banque était en faveur d'un renforcement des liens avec l'Organisation des Nations Unies, mais son Conseil des Administrateurs avait créé un précédent en assimilant les organismes des Nations Unies à un quelconque cabinet de consultants ou à un simple agent d'exécution. Toute intervention du Conseil d'administration de l'UNICEF auprès du Conseil des Administrateurs de la Banque en faveur de l'établissement de relations privilégiées entre la Banque, l'UNICEF et les organismes des Nations Unies serait la bienvenue. S'agissant des domaines prioritaires de partenariat, les programmes d'investissement sectoriel étaient ceux qui offraient le potentiel le plus intéressant.

96. En réponse à une question concernant la réponse à une lettre adressée à la Directrice générale par l'Administrateur du PNUD demandant qu'un appui soit octroyé au Bureau des services de l'appui au système des Nations Unies, le

Directeur a déclaré que le budget récemment adopté prévoyait un poste D-2 qui serait pourvu par un fonctionnaire devant être détaché auprès du Bureau. Sur le terrain, l'UNICEF avait détaché des fonctionnaires à des postes de coordonnateur résident et animait par ailleurs divers groupes thématiques.

F. Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

97. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1997/AB/L.2). Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a fait une mise à jour du rapport et signalé que de nouveaux progrès encourageants avaient été accomplis depuis sa création. Au 17 janvier 1997, 64 des 67 recommandations d'audit avaient été mises en oeuvre, les trois seules encore en suspens n'étant pas véritablement du ressort de l'UNICEF. La Directrice générale s'est félicitée de l'appui qu'avait fourni le Gouvernement kényen en engageant des poursuites contre les 23 fonctionnaires qui avaient été licenciés et a annoncé que tous ces cas feraient bientôt l'objet de poursuites judiciaires.

98. La Directrice a indiqué que des sommes importantes avaient été recouvrées auprès de fournisseurs et autres personnes. Le bureau de pays du Kenya avait mis en place un dispositif rigoureux de contrôle interne, même si ces contrôles n'avaient pu être encore pleinement mis à l'essai du fait que le programme exécuté dans ce pays par l'UNICEF ne comprenait pas pour le moment un volume de transactions suffisant. Les inspecteurs du Bureau de la vérification interne des comptes se rendraient de nouveau au Kenya vers la fin de 1997 pour s'assurer que ces contrôles s'exerçaient effectivement puisque, dans l'intervalle, le volume des transactions aurait augmenté.

99. Plusieurs délégations ont estimé que, dans la mesure où la plupart des recommandations d'audit avaient été suivies d'effet, le bureau du Kenya devait à présent se concentrer sur l'exécution d'un programme mieux ciblé en vue de réaliser les objectifs du programme d'ici à la fin du cycle de programmation en 1998.

100. Une autre délégation s'est félicitée de la transparence dont avait fait preuve l'UNICEF en présentant régulièrement des rapports au Conseil d'administration et a estimé que le Conseil n'avait plus besoin d'un rapport intérimaire, mais qu'un rapport final exposant en détail les mesures prises et les résultats obtenus devrait lui être présenté en temps voulu. La Directrice générale a souscrit à cette proposition. En conclusion, elle a déclaré que la leçon à tirer de cette expérience était la nécessité pour l'UNICEF de disposer des mécanismes opérationnels voulus pour assurer le succès des programmes exécutés sous ses auspices (voir le chapitre III, décision 1997/2, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration).

G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion

101. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion (E/ICEF/1997/AB/L.1), qui a été présenté par la Directrice générale. Celle-ci a indiqué que ce rapport devrait être examiné à la lumière du budget intégré révisé de l'exercice biennal 1996-1997 pour le siège et les bureaux régionaux (E/ICEF/1997/AB/L.5), qui exposait les incidences budgétaires des changements organisationnels intervenus à ce jour (voir par. 135 à 142 ci-dessous).

102. La Directrice générale a passé en revue les faits importants qui s'étaient produits depuis la présentation du rapport. L'étude externe sur l'opération Cartes de vœux et les opérations connexes (OCV) avait donné lieu à diverses recommandations utiles devant permettre à l'OCV de relancer le processus de croissance et de devenir une organisation commerciale plus efficace, ce qui permettrait à l'UNICEF de se doter des moyens voulus pour pouvoir mobiliser des fonds à plus long terme. Achèvement en décembre 1996, l'étude avait déjà produit des résultats concrets. L'OCV avait commencé à réduire considérablement le cycle de conception de ses produits et cherchait à atteindre des consommateurs plus jeunes désireux d'acheter des cartes de vœux tout au long de l'année. En février-mars 1997, la nouvelle ligne de produits serait lancée en France et en Allemagne.

103. En outre, les groupes de travail avaient mené à bien leurs projets sur le renforcement du processus de programmation par pays et la définition du rôle des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux du siège ainsi que sur la réorganisation du bureau de Genève, lequel était devenu le centre de coordination des relations avec les comités nationaux. Les initiatives prises en matière de perfectionnement des méthodes de gestion dans les bureaux de pays avaient comporté la mise en place d'équipes de gestion de pays et le développement des compétences en matière de gestion participative. En 1996, 50 ateliers de formation avaient été organisés au siège et dans les bureaux de pays en vue de renforcer les capacités en matière de réaménagement des méthodes de travail et de gestion, d'encourager le travail d'équipe et d'aiguiser le sens des relations interpersonnelles. Les nouveaux représentants avaient tous suivi un stage d'orientation de deux semaines axé sur la gestion et visant notamment à les aider à amener les pays à mettre en place un système de gestion des programmes.

104. À l'heure actuelle, l'équipe de gestion mondiale avait pour objectifs prioritaires de renforcer la gestion des ressources humaines à l'échelle de l'organisation et de conférer à la Division des ressources humaines une fonction plus stratégique devant lui permettre de répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation, d'améliorer les programmes de pays de l'UNICEF, de renforcer les capacités de gestion des ressources humaines et de fournir des services de qualité au personnel.

105. Plusieurs délégations ont remercié le secrétariat des résultats concrets obtenus à ce jour et se sont félicitées des informations très utiles fournies

dans le rapport, en particulier le tableau indiquant les mesures prises eu égard aux recommandations initiales de Booz•Allen & Hamilton. Certains intervenants ont demandé que des informations concernant les gains d'efficacité figurent dans le tableau. Plusieurs délégations ont indiqué que les réformes entreprises par le secrétariat avaient permis d'apporter des améliorations non seulement à l'UNICEF mais aussi au système des Nations Unies tout entier.

106. De l'avis de certaines délégations, les améliorations apportées au système de gestion financière et aux techniques d'information constituaient des progrès notables. Toutefois, un intervenant a fait observer que le rapport ne donnait pas d'informations quant au coût du nouveau système financier ou à la possibilité de mettre en place d'autres systèmes. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation qui était faite de la technologie de l'information devait être dictée avant tout par les avantages qui en résulteraient pour les enfants. La Directrice générale a précisé que l'UNICEF était disposé à laisser le soin à d'autres organismes de résoudre certaines des difficultés liées aux nouvelles technologies de l'information. Un système de gouvernance interne avait été mis en place pour définir les activités prioritaires en matière de technologie de l'information qui seraient les plus adaptées aux besoins et aux stratégies de l'UNICEF. Un intervenant s'est félicité de l'utilisation accrue du courrier électronique, ce qui s'était traduit par une diminution des frais de communication téléphonique au siège.

107. Plusieurs intervenants se sont félicités des liens de coopération plus étroits qui s'étaient instaurés entre les services chargés des approvisionnements et les services chargés des programmes, la Division des approvisionnements étant de ce fait mieux à même de répondre aux impératifs des programmes de pays. Une délégation a demandé des précisions sur les responsabilités du personnel et la hiérarchisation des fonctions d'approvisionnement de manière à assurer le strict respect des règles et normes. Une autre s'est demandé si la décentralisation accrue de la fonction approvisionnement aurait pour conséquence de mettre fin à la procédure des appels d'offres. La Directrice générale a fait observer qu'il importait de renforcer les capacités du personnel chargé des approvisionnements, de développer les systèmes de contrôle et de passer les marchés les plus compétitifs.

108. De nombreuses délégations se sont félicitées des résultats concrets obtenus à ce jour pour ce qui était de renforcer le processus de programmation par pays en cernant plus étroitement le rôle des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des bureaux du siège. Certains intervenants ont demandé que soit examinée à la prochaine session la manière dont les fonctions étaient partagées entre les différents bureaux. Un intervenant s'est également félicité de la réduction du nombre de divisions au siège. Rappelant la décision 1996/32 (E/ICEF/1996/12/Rev.1) du Conseil, par laquelle celui-ci avait approuvé l'approche progressive adoptée par le secrétariat pour mettre en oeuvre le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, une délégation a dit que l'exposé fait par les directeurs régionaux sur les notes de pays et le tableau qu'ils avaient présenté de la situation dans les différentes régions

témoignaient de l'importance accrue que revêtait l'appui régional pour la poursuite du processus de programmation par pays. L'intervenant a encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour renforcer ce processus dans le cadre d'un système intégré de changement qui comporte également la mise en place de systèmes de gestion financière et d'approvisionnement, l'amélioration des technologies de l'information et l'utilisation des systèmes intégrés de gestion, notamment pour la gestion des programmes.

109. Plusieurs intervenants se sont félicités des réunions d'information officielles organisées pendant la session consacrée au plan de gestion des programmes de pays et à la mise en place du système de gestion des programmes, mesures qui ont contribué pour beaucoup à accroître l'efficacité des programmes de pays. Plusieurs intervenants ont indiqué que l'objet des réformes était de renforcer l'exécution et le suivi des programmes de pays de l'UNICEF. À cette fin, il faudrait, selon un intervenant, renforcer le rôle du bureau régional en matière de suivi des activités des bureaux de pays. La Directrice générale a précisé que les bureaux de pays et les bureaux régionaux avaient intensifié leur collaboration en vue de renforcer l'analyse stratégique, la planification et le suivi au niveau des pays.

110. Une délégation s'est déclarée favorable aux mesures prises pour renforcer le processus de programmation par pays en redéfinissant le rôle des sections géographiques du siège. La Directrice générale a indiqué que le rapport du groupe de travail sur les sections géographiques serait transmis au Conseil dès qu'il serait disponible. Elle a ajouté que les sections géographiques continueraient à jouer un rôle décisif au siège, en particulier en réalisant des analyses sur des questions régionales. Il a été proposé que l'organisation conserve une structure souple à l'avenir. Un autre intervenant s'est félicité de la coopération plus étroite qui s'était instaurée avec les gouvernements pour ce qui était de la restructuration des bureaux de pays.

111. En ce qui concerne les ressources humaines, plusieurs intervenants ont appuyé les travaux menés par l'équipe de gestion mondiale. Il faudrait accorder une attention accrue à la formation. Les intervenants ont demandé au secrétariat de faire part des obstacles rencontrés à l'échelle du régime commun des Nations Unies et pour ce qui était de l'amélioration de la notation du personnel et du suivi du comportement professionnel. La Directrice générale a souligné l'importance que revêtait l'organisation des carrières pour tout le système des Nations Unies. La performance devait être l'élément fondamental de l'organisation des carrières et le personnel devrait acquérir une plus vaste expérience tant au siège que sur le terrain. La formation ne pourrait à elle seule résoudre tous les problèmes.

112. Un intervenant a demandé que le Président de l'Association mondiale du personnel indique au Conseil d'administration quelles étaient les incidences des améliorations apportées à la gestion des ressources humaines sur le personnel et sur son moral. La Directrice générale a réaffirmé qu'elle était résolue à améliorer le moral du personnel, mais a rappelé aux membres du Conseil que les changements introduits à ce jour inquiétaient le personnel. Le recours accru

aux équipes avait contribué à accroître la participation du personnel et à améliorer son moral. Plusieurs délégations se sont félicitées de la création des équipes de gestion, qui constituaient un nouveau système de gouvernance interne, et ont demandé des précisions sur les activités des équipes de gestion régionales.

113. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les comités nationaux avaient pleinement participé aux travaux du groupe de travail qui avait formulé des propositions en vue de la réorganisation du bureau de Genève. Les comités avaient également participé à l'étude de Coopers & Lybrand sur l'OCV. Tous les comités nationaux avaient été informés des conclusions de ces travaux. Le processus d'application des recommandations débiterait pendant la réunion annuelle des comités nationaux en mai 1997. Des efforts seraient menés sur deux fronts, d'une part pour améliorer le rendement des opérations mises en place par les comités nationaux en vue d'accroître les contributions à l'UNICEF et d'autre part pour améliorer le fonctionnement général des comités, y compris dans les pays industrialisés, en vue de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant. La Directrice générale a souligné l'importance de tous les comités nationaux, quels que soient leurs effectifs ou leurs recettes.

114. La Directrice générale a déclaré que le secrétariat ferait part au Conseil des progrès à mesure qu'ils seraient réalisés, notamment en ce qui concernait les gains d'efficacité. Cependant, les activités ne se traduiraient pas toutes par des économies. Il faudrait peut-être faire des investissements, par exemple dans des domaines tels que le nouveau système financier. Le secrétariat continuerait de respecter les délais fixés pour la présentation des budgets, qui serait harmonisée avec celle des autres organismes des Nations Unies, de sorte que les changements interviennent rapidement au lieu d'être reportés à des exercices budgétaires ultérieurs.

H. Harmonisation de la présentation des budgets du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF

115. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

a) Harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.3 et Add.1);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'harmonisation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.6).

116. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a indiqué que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP avait approuvé le mode de présentation proposé lors de la session qu'il avait tenue la semaine précédente. Le projet d'harmonisation avait débuté en 1994 comme suite aux décisions prises par les conseils d'administration respectifs

tendant à ce que les chefs de secrétariat de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP s'emploient à harmoniser la présentation de leurs budgets en vue d'adopter des définitions communes, en particulier en ce qui concernait les dépenses d'administration, et à assurer une transparence et une comparabilité accrues en matière financière. Des rapports intérimaires et des documents de travail avaient été présentés aux conseils d'administration en 1995 et en 1996. Un rapport intérimaire oral avait été présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996. En outre, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et celui de l'UNICEF avaient tenu des réunions intersessions.

117. Les divers échanges de vues avaient permis de définir d'importants principes directeurs qui avaient influé sur l'orientation du projet, essentiellement une déclaration générale faite par une délégation et appuyée par d'autres à l'intention des deux conseils d'administration. Cela avait permis de définir l'objectif fondamental de l'harmonisation ainsi que les principes dont elle devait s'inspirer. L'harmonisation consistait à adopter des modes plus semblables de présentation des budgets en vue d'en faciliter la compréhension et d'appuyer la prise des décisions, la similitude devant aller au-delà du contenu et des considérations de style. L'harmonisation devrait englober les principes régissant l'établissement des budgets et promouvoir les similitudes mais non pas l'uniformité.

118. Lors des réunions officieuses d'information, les membres du Conseil avaient défini un deuxième principe selon lequel l'analyse et l'information devaient aider les conseils d'administration à élaborer des stratégies et à prendre des décisions plutôt que de se lancer dans l'examen du budget sous tous ses détails. Cette dernière fonction relevait de la responsabilité générale des chefs de secrétariat en matière de gestion.

119. Les propositions concernaient :

- a) L'adoption d'une présentation commune pour les budgets d'appui biennaux;
- b) L'adoption de termes communs et de définitions communes y relatives;
- c) L'adoption d'une méthode commune pour l'établissement des prévisions budgétaires.

120. Le Contrôleur s'est félicité de la réaction positive des membres du Conseil. C'était tout à la fois grâce à l'appui constructif et à la coopération du Conseil et du Comité consultatif que l'harmonisation avait pu être menée à bien.

121. Les délégations ont félicité les organisations de leurs efforts en vue de parvenir à des propositions concernant l'harmonisation des budgets, ce qui permettrait une présentation globale et transparente des budgets. Une délégation a indiqué que le processus avait été tout aussi utile que le produit lui-même. Un intervenant s'est tout particulièrement félicité de la distinction

qui avait été établie entre la croissance réelle et l'augmentation des dépenses dans les tableaux accompagnant les budgets.

122. Plusieurs délégations ont estimé que l'harmonisation était une réalisation dont tireraient parti d'autres organismes des Nations Unies, qui pourraient s'inspirer de cet exemple pour s'engager dans la même voie. Une gestion financière transparente favoriserait une augmentation des contributions aux organisations. La présentation des budgets serait désormais plus simple, plus claire et plus comparable, ce qui permettrait de comparer plus facilement les activités des différentes organisations. Celles-ci menant des activités de nature différente, une harmonisation complète n'était pas possible. Elles devraient donc s'attacher à exploiter leurs particularités et leurs avantages comparatifs. Loin d'être une fin en soi, l'harmonisation devait permettre de donner des informations financières sur les résultats et d'utiliser les ressources en fonction des résultats escomptés. Certaines délégations ont demandé à l'UNICEF de fournir davantage d'informations concernant l'efficacité des bureaux régionaux et les dépenses y afférentes.

123. Une délégation a proposé une ventilation plus détaillée des recettes dans le plan des ressources tout en indiquant que ce changement ne serait pas nécessaire si des données de cette nature étaient fournies dans une autre partie du document. L'intervenant a demandé que soient indiqués dans les tableaux 2 et 3 les effectifs et les dépenses de personnel imputées aux programmes. Il a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les trois secrétariats redoublent d'efforts pour perfectionner la méthode appliquée à la ventilation des dépenses entre les programmes eux-mêmes et les activités d'appui. Le Contrôleur a indiqué que l'information demandée figurait dans le tableau 4 accompagnant chaque recommandation relative aux programmes de pays.

124. Une autre délégation a formulé des réserves au sujet des définitions et des termes employés. Bien qu'une classification reposant sur les unités administratives soit la plus commode, elle n'était pas la plus logique. Par exemple, la définition de l'appui aux programmes englobait l'exécution des programmes, laquelle, selon l'intervenant, devrait figurer à la rubrique "programmes". Cette même délégation pourrait accepter les définitions communiquées par les organisations, mais des précisions devraient être apportées au texte lorsque les budgets seraient présentés, de manière à décrire avec précision les activités et produits, ainsi que les objectifs visés, ce qui permettrait d'assurer le suivi des résultats. L'intervenant a demandé des précisions sur la ventilation de l'élément appui aux programmes. Il a souligné par ailleurs la nécessité pour les organisations de poursuivre le processus d'harmonisation, notamment en mettant au point des indicateurs clefs communs pour mesurer les résultats (établissement d'une comparaison entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, proportion des budgets d'administration imputés aux divers éléments, effectif des administrateurs par rapport aux autres catégories de personnel, la part des fonds de programmation par poste, etc.).

125. Deux délégations ont appuyé l'idée selon laquelle la ventilation des bureaux régionaux, des bureaux de pays et du siège devrait être reflétée dans la

nomenclature des crédits. Pour un autre intervenant, si la structure à trois niveaux de l'UNICEF, à savoir les bureaux régionaux, les bureaux de pays et le siège, était appelée à devenir permanente, il faudrait en rendre compte dans la nomenclature des crédits. Le Contrôleur a invité les délégations à formuler cette demande par écrit afin qu'elle puisse être examinée par le groupe de travail sur l'harmonisation. Si l'UNICEF décidait d'adopter une telle ventilation, son budget ne serait pas harmonisé avec celui des autres organisations.

126. Le Contrôleur a indiqué que les travaux sur l'harmonisation se poursuivraient. Les données d'expérience acquises s'enrichiraient à mesure que les organisations élaboreraient leurs budgets d'appui biennaux pour 1998-1999 en suivant le nouveau mode de présentation. Des notes de bas de page et des explications détaillées seraient fournies afin de rendre cette présentation aussi claire et transparente que possible. Les organisations examineraient toutes les propositions de manière à évaluer dans quelle mesure elles pourraient être appliquées aux trois institutions. Le Contrôleur a proposé de ne pas introduire de changements avant l'établissement du budget biennal de 1998-1999, toutes modifications devant faire l'objet de consultations avec les institutions. (Voir le chapitre III, décision 1997/5, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

I. Proposition concernant la budgétisation intégrée à l'UNICEF

127. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

- a) Budgétisation intégrée à l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.4);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré de l'UNICEF (E/ICEF/1997/AB/L.7).

128. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a brièvement décrit la planification, la structure des dépenses et la procédure d'approbation de la budgétisation intégrée à l'UNICEF, conformément au paragraphe 8 de la décision 1996/10. C'était au mois d'août 1995, lors d'une réunion informelle de consultation sur la budgétisation intégrée, tenue entre le Conseil d'administration et le secrétariat, qu'avait été introduite pour la première fois l'idée d'établir un budget unique pour chaque cycle de programmation par pays et de présenter ce budget en même temps que les recommandations relatives au programme de pays considéré. Cette formule avait cependant été modifiée à l'issue des discussions sur l'harmonisation de la présentation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP. Le budget d'appui biennal de l'organisation tout entière serait soumis au Conseil, pour approbation, tous les deux ans et les recommandations relatives aux programmes de pays porteraient sur le budget d'appui ainsi que sur le budget des programmes pour l'ensemble du cycle de programmation. Le budget des programmes serait soumis au Conseil pour approbation, tandis que le budget d'appui figurant dans les recommandations relatives aux programmes serait présenté uniquement pour information.

129. La Directrice générale adjointe a estimé que le projet de budget intégré aurait les avantages suivants : a) des activités de programme présentées comme étant l'élément essentiel du travail de l'UNICEF et le principal poste de dépense; b) un processus permettant un examen systématique de la relation entre le programme et le budget d'appui correspondant pendant toute la durée du cycle de programmation par pays; c) des informations complètes sur les dépenses effectuées dans chaque pays; d) un processus d'établissement du budget d'appui biennal permettant de faire le lien entre les activités du siège et des bureaux régionaux et les ressources consacrées aux programmes de pays et de veiller à ce que les budgets s'inscrivent dans le cadre financier arrêté; et e) un budget d'appui biennal conforme à la présentation convenue dans le cadre de l'harmonisation avec le PNUD et le FNUAP.

130. Par suite du changement proposé dans le processus de budgétisation, il a été demandé au Conseil d'administration d'examiner le budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 à sa première session ordinaire de 1998 plutôt qu'à sa troisième session ordinaire de 1997. Le cadre stratégique du budget intégré nécessitait l'élaboration d'un plan par bureau de pays pour le budget d'appui qui avait permis d'exécuter efficacement et rationnellement les programmes de pays. Pour établir le budget d'appui biennal, il faudrait donc avoir pratiquement achevé l'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays. Pour que le budget puisse être présenté à la troisième session ordinaire de 1997, il faudrait que le Comité consultatif l'examine en mai, avant l'achèvement du processus de formulation des recommandations relatives aux programmes de pays en juin. Le secrétariat examinerait le calendrier des travaux futurs en consultation avec le Conseil d'administration et ferait une proposition en 1998.

131. Les délégations se sont félicitées du rapport, considérant que le budget intégré permettrait de connaître exactement les ressources allouées à chaque pays et de mieux assurer l'obligation redditionnelle et la transparence. La budgétisation intégrée permettrait d'établir le lien entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses de programme et de parvenir ainsi à une "budgétisation en fonction des résultats" et à une gestion axée sur les résultats. Une délégation a indiqué que la proposition de budget intégré donnait suite aux recommandations de Booz•Allen & Hamilton, ainsi qu'aux préoccupations déjà exprimées par le Conseil d'administration et le Comité consultatif. L'intervenant a appuyé la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le budget d'appui biennal comporte un additif récapitulant les budgets d'appui et les prévisions au titre des programmes de pays. La Directrice générale adjointe a indiqué que le processus de budgétisation intégrée avait été mis à l'essai dans plusieurs pays pendant l'année écoulée et serait également suivi à l'occasion de l'examen du budget de 1997.

132. La plupart des délégations ont appuyé la proposition tendant à soumettre le budget d'appui biennal pour 1998-1999 au Conseil à la première session ordinaire de 1998. Certaines ont souligné que cette approbation valait uniquement en l'espèce et ont proposé que le secrétariat revoie la question du calendrier de travail. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'expérience acquise en

ce qui concernait l'examen du budget en 1997 servirait de base au calendrier qui serait proposé en 1998. Il faudrait tenir compte tout à la fois du calendrier de travail du Comité consultatif et de l'impossibilité d'organiser des sessions du Conseil d'administration au-delà de la mi-septembre en raison de la session de l'Assemblée générale. Une délégation s'est demandé si la date de la Conférence des Nations Unies pour l'annonce de contributions aurait des incidences sur le calendrier de présentation du budget. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'il n'y avait pas de lien particulier entre les deux événements.

133. La question de l'ouverture de crédits pour les premières semaines de 1998, avant l'approbation du budget par le Conseil à sa première session ordinaire, a été soulevée. Il a été proposé que les crédits ouverts pour le premier mois soient calculés sur la base des dépenses effectives de l'exercice. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'une demande d'ouverture de crédits pour le mois de janvier 1998 serait soumise au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997. Cette ouverture partielle de crédits ne tiendrait pas compte des éventuels changements proposés au budget de l'exercice 1998-1999, et les crédits ouverts à titre intérimaire figureraient dans le budget d'appui biennal pour 1998-1999.

134. Une délégation a demandé qu'il soit tenu compte des conclusions d'une évaluation externe du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FASALC) dans l'établissement du budget d'appui biennal pour 1998-1999.

J. Budget révisé de l'exercice biennal 1996-1997

135. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

a) Budget intégré révisé du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1997/AB/L.5);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré révisé du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1997/AB/L.7).

136. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a présenté le document en indiquant qu'en avril 1996, le Conseil d'administration avait approuvé, pour l'exercice 1996-1997, un budget intégré pour le siège et les bureaux régionaux d'un montant de 346 millions de dollars, étant entendu que le secrétariat pourrait soumettre au Conseil des révisions au budget découlant du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Le budget révisé prévoyait la création de la Division des communications, la mise en oeuvre du nouveau système financier dans les limites du budget de l'exercice en cours et la réduction du nombre des divisions du siège, qui serait ramené de 18 à 15. Il prévoyait également la réduction de 36 postes du siège, contre les 27 qui figuraient dans le budget approuvé, ainsi qu'une économie supplémentaire de 1,1 million de dollars au titre des dépenses de personnel, soit une économie totale de 13,9 millions de dollars pour l'exercice 1996-1997. La classe moyenne pour les

postes d'administrateur international, qui était de 4,25 dans le budget approuvé, avait été ramenée à 4,19. La seule autorisation demandée à cette session concernait le prélèvement de 1 415 000 dollars sur le budget de l'OCV pour couvrir les dépenses relatives au personnel et aux activités transférées de l'OCV au budget du siège et des bureaux régionaux.

137. Le budget révisé était l'aboutissement concret du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. En finançant le nouveau système financier grâce aux économies réalisées au siège et dans les bureaux régionaux, le but étant de renforcer les systèmes au bénéfice des activités sur le terrain, l'organisation faisait preuve de son engagement en faveur des activités sur le terrain.

138. La plupart des délégations ont appuyé le virement de fonds de l'OCV au budget du siège et des bureaux régionaux. Tout en se félicitant des économies réalisées grâce à la réduction du nombre des divisions, un intervenant a estimé que certains services devaient être renforcés, notamment en ce qui concernait le personnel, la formation et la vérification des comptes. Les moyens actuels de formation ne correspondaient pas aux énormes besoins de l'organisation et le Bureau de la vérification interne des comptes devait être renforcé. La Directrice générale adjointe a indiqué qu'au titre du budget intégré approuvé de l'exercice 1996-1997 pour le siège et les bureaux régionaux, seul le nombre de postes du Bureau de la vérification interne des comptes avait augmenté, ce qui témoignait de la volonté de renforcer cette fonction. L'UNICEF examinerait les résultats de ces changements avant de décider s'il y avait lieu d'introduire d'autres mesures de renforcement. La Directrice générale a ajouté que le renforcement de la gestion des ressources humaines ne consistait pas nécessairement à accroître les effectifs mais essentiellement à assurer une utilisation judicieuse des ressources humaines. L'équipe de gestion mondiale examinerait les questions relatives aux ressources humaines à sa prochaine réunion.

139. Certaines délégations ont indiqué que le choix d'un système financier pour l'UNICEF devrait incomber au Directeur général et que le Conseil devait se garder de la microgestion. Si l'UNICEF n'adoptait pas le système intégré de gestion de l'ONU (SIG), il faudrait alors tout faire pour assurer la coordination avec les autres institutions de manière à garantir la compatibilité avec d'autres systèmes. Il a été également demandé au secrétariat de prendre note de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, relative à l'harmonisation des fonds et programmes.

140. Une délégation a mentionné les observations faites par le Comité consultatif quant au choix de la technologie à adopter pour le nouveau système financier, eu égard en particulier à la nécessité de réaliser des économies d'échelle dans la mise au point et l'exploitation de systèmes d'information financière qui soient conformes aux normes communes. L'harmonisation des budgets devrait aller de pair avec l'harmonisation des systèmes. La mise au point par l'UNICEF de son propre système indépendant serait une initiative malencontreuse vis-à-vis des autres institutions.

141. Le Contrôleur a déclaré que le choix d'un nouveau système financier, qui était extrêmement complexe, était le type de décisions qu'une organisation prenait une fois tous les 10 à 15 ans. C'était une décision complexe en raison de ses conséquences profondes sous l'angle tant des ressources financières et humaines nécessaires pour appliquer et gérer le système que de l'aptitude de l'organisation à évoluer avec le temps. Le processus de définition et d'évaluation des solutions potentielles avait été long, minutieux et ardu et avait pris près d'une année. La décision qui serait prise devrait satisfaire tous les besoins de l'UNICEF de la manière la plus rentable et opportune possible. Il fallait notamment tenir compte des impératifs commerciaux particuliers de l'OCV et des opérations d'approvisionnement. En évaluant le coût estimatif et la faisabilité de toutes les solutions éventuelles, y compris le SIG, le secrétariat avait tenu compte des préoccupations des États Membres qui avaient considérablement investi dans le SIG. L'UNICEF participait au module du SIG sur les états de paie et les ressources humaines, pour lequel 3,5 millions de dollars avaient été inscrits au budget approuvé pour l'exercice 1996-1997 en vue de modifier le SIG pour l'adapter aux besoins de l'UNICEF. L'UNICEF collaborait étroitement avec d'autres institutions dans le cadre du système de gestion des programmes, qu'il exploitait conjointement avec d'autres institutions intéressées.

142. Ayant été priée d'indiquer si le nombre de postes au siège avait ou non augmenté, la Directrice générale adjointe s'est reportée à l'annexe III du budget révisé, qui faisait apparaître une réduction de neuf postes (pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir le chapitre III, décision 1997/4).

K. Questions financières

143. Le Conseil d'administration a examiné les documents suivants :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/51/5/Add.2);

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.14);

c) Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes, rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/51/533/Add.2).

144. Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a présenté ces rapports. Elle a adressé ses remerciements au Comité des commissaires aux comptes, en particulier à M. Osei Tutu Prempeh, Vérificateur général des comptes du Ghana et Président du Comité des commissaires aux comptes jusqu'au 31 décembre 1996, et à M. Seth Adza, Directeur de la vérification interne des comptes et son équipe. Elle a indiqué que le rapport du Comité des commissaires aux comptes était le

fruit d'un examen approfondi de la gestion et des systèmes financiers de l'UNICEF. Elle a également remercié l'Ambassadeur Mselle, Président du Comité consultatif, et les membres du Comité. L'UNICEF continuait d'attacher la plus grande importance à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et continuerait à prendre toutes les dispositions voulues à cette fin.

145. La Directrice générale adjointe avait examiné certaines recommandations du Comité des commissaires aux comptes, mais non pas celles sur la vérification des comptes du Kenya, qui avaient été examinées au titre d'un autre point de l'ordre du jour. Elle a indiqué que le Comité avait approuvé sans réserve les comptes de l'exercice 1994-1995, comme cela avait été le cas pour les exercices antérieurs.

146. L'UNICEF partageait les préoccupations des commissaires aux comptes concernant les avances en espèces consenties à des gouvernements, notamment en ce qui concernait la nécessité de leur comptabilisation et régularisation en temps voulu. Un examen des avances consenties à des gouvernements était en cours, conformément au règlement financier de l'UNICEF et aux règles de gestion des programmes. Cet examen mettait l'accent sur le rôle de "coopération" plutôt que d'"exécution" exercé par l'UNICEF en ce qui concernait les programmes des gouvernements. Du point de vue opérationnel, il était clair que l'UNICEF devrait transférer des ressources aux gouvernements. Ces transferts de ressources, qu'il s'agisse de fournitures, de matériel, d'aide financière ou d'assistance technique, devraient être régies par un ensemble de règles qui seraient définies lors des discussions sur la question qui avaient lieu actuellement. L'UNICEF continuerait à consulter le Comité des commissaires aux comptes lors de ses vérifications semestrielles. S'agissant des préoccupations concernant le montant élevé des avances en espèces consenties à des gouvernements, il convenait de relever que le solde total, qui était de 120,1 millions de dollars au 31 décembre 1995, avait été ramené à 89,7 millions de dollars au 30 septembre 1996. Le montant des remboursements d'avances en espèces en souffrance depuis plus de neuf mois avait baissé, passant de 34,3 à 30,1 millions de dollars au cours de la période considérée. Les chiffres de 1996 n'étaient pas encore disponibles. En novembre 1996, la Directrice générale avait adressé une directive très ferme à tous les directeurs régionaux et représentants pour les informer que l'autorité qui leur avait été donnée de consentir des avances en espèces à des gouvernements serait suspendue si ces avances n'étaient pas régularisées en temps voulu.

147. S'agissant de la recommandation du Comité tendant à ce que l'UNICEF constitue une réserve pour les contributions annoncées non recouvrables de façon à comptabiliser avec exactitude ses actifs réalisables, un examen approfondi des soldes dus était en cours et s'accompagnerait d'une action de suivi auprès des donateurs concernés. Comme suite à ces discussions, un donateur avait versé 1 481 000 dollars au titre de comptes qui avaient été passés par pertes et profits pendant des exercices antérieurs. Par ailleurs, les donateurs ayant déclaré non recouvrable le solde des fonds supplémentaires à recevoir, d'un montant de 6,9 millions de dollars, ceux-ci avaient été passés par pertes et

profits en 1996. Les soldes en souffrance de longue date, d'un montant de 3 millions de dollars, faisaient l'objet de discussions. Avant la fin de l'exercice biennal 1996-1997, le secrétariat évaluerait la situation concernant le solde des contributions annoncées de façon à comptabiliser avec exactitude ses actifs réalisables. On constituerait alors une réserve si besoin était.

148. La Directrice générale adjointe a également mentionné la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant le renforcement du contrôle interne, en indiquant que la question avait été évoquée par la Directrice générale dans son exposé sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes avait également indiqué que la responsabilité des directeurs régionaux en ce qui concerne la suite à donner aux recommandations des commissaires aux comptes avait été clarifiée. Par exemple, l'application du système de gestion des programmes devrait permettre d'assurer un meilleur contrôle dans les bureaux extérieurs.

149. Les délégations se sont félicitées de l'engagement pris par l'UNICEF d'améliorer le contrôle interne et le respect des obligations redditionnelles ainsi que de la suite donnée aux observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. Il a été indiqué qu'à la différence de certains organismes des Nations Unies, les comptes de l'UNICEF pour l'exercice 1994-1995 avaient été approuvés sans réserve.

150. Certaines délégations ont mentionné la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'UNICEF établisse avec davantage d'exactitude les projections de recettes au titre des programmes devant être financés au moyen de fonds supplémentaires en mettant en oeuvre des stratégies plus réalistes de budgétisation et de collecte de fonds. La Directrice générale adjointe a indiqué que les contributions supplémentaires comportaient deux éléments, à savoir les fonds pour le développement et les fonds pour les situations d'urgence. Le deuxième élément pouvait être fort imprévisible, comme en témoignait la réduction notable des fonds alloués aux situations d'urgence en 1996. Cette baisse n'était pas due à l'incapacité de l'UNICEF ou des autres organismes des Nations Unies à mobiliser des fonds mais plutôt au fait qu'il n'y avait pas eu de nouvelles demandes de fonds importantes. S'agissant des fonds supplémentaires imputés sur le budget ordinaire, il était peut-être vrai que pour certains programmes de pays élaborés dans le passé, l'UNICEF s'était fixé des objectifs trop ambitieux en matière de collecte de fonds. Toutefois, les niveaux fixés ne dépassaient pas le maximum autorisé. L'UNICEF n'avait pas voulu se fixer des niveaux trop bas et limiter ainsi les possibilités de collecte de fonds. Le cadre financier de l'UNICEF était établi dans le plan à moyen terme, qui présentait les prévisions de recettes sur la base d'un plan dont l'horizon était de quatre ans. L'expérience avait montré que l'UNICEF avait établi des prévisions relativement précises de recettes tant pour la masse commune des ressources que pour les fonds supplémentaires. Il n'en poursuivrait pas moins l'examen de la question.

151. Plusieurs délégations ont demandé quel était le délai imparti pour l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ont proposé de le fixer à un an. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'UNICEF était résolu à faire en sorte que les recommandations soient appliquées sans retard mais que, dans certains cas, il pourrait être extrêmement difficile de respecter le délai d'un an du fait de la nature même de la recommandation. Le Comité des commissaires aux comptes examinait très en détail l'état d'application de ses recommandations lorsqu'il se rendait sur place. Chaque fois qu'il jugeait que les recommandations n'avaient pas été correctement appliquées, il les avait réitérées dans le rapport. Il pourrait également se faire dans certains cas que l'on considère que ces recommandations n'avaient plus de raison d'être parce que toutes les données de la situation avaient changé.

152. Une délégation a relevé le fait que le Bureau de la vérification interne des comptes ne jugeait pas satisfaisante l'application des recommandations issues de la vérification interne des comptes. La Directrice générale adjointe a indiqué que l'observation faite dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 1994-1995 se fondait sur un rapport établi par le Bureau en 1994. Le Directeur du Bureau avait informé le Comité au début de la session que le Bureau avait mis au point un meilleur système de contrôle. L'UNICEF continuerait à rechercher toutes améliorations possibles.

153. Une délégation a demandé des précisions sur les points suivants : a) l'état d'application de la recommandation du Comité consultatif concernant un audit spécial du Fonds des immobilisations; b) l'application par l'UNICEF de la résolution 47/211 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992; c) l'obligation de rendre compte des avances consenties aux gouvernements et le contrôle financier; d) les paiements effectués sur le terrain par l'UNICEF pour des articles dont le coût, en vertu de l'Accord de base de coopération, devait être pris en charge par les gouvernements; et e) la mesure dans laquelle il était possible d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les méthodes budgétaires. L'intervenant a également demandé des précisions concernant les observations faites par le Comité des commissaires aux comptes sur le transfert par les comités nationaux de tous les fonds dus à l'UNICEF au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier et la destruction non autorisée de cartes par le bureau de l'OCV à Genève.

154. La Directrice générale adjointe a indiqué que c'était au Comité des commissaires aux comptes qu'incombait la décision de réaliser un audit spécial du Fonds des immobilisations. En ce qui concerne l'application de la résolution 47/211, elle a précisé que, pour assurer que le personnel ait à rendre compte de ses actes, comme le cas s'était produit au Kenya, l'UNICEF avait réagi promptement et avait par ailleurs transmis le dossier aux autorités locales en vue de poursuites pénales. L'UNICEF continuerait d'agir de même si des situations analogues se produisaient. L'UNICEF examinait également d'autres mesures administratives qui pourraient être prises à l'encontre des fonctionnaires qui n'observaient pas les normes de conduite requises des

fonctionnaires internationaux. L'UNICEF veillerait à l'application du processus de recours prévu par le système des Nations Unies.

155. S'agissant des avances en espèces consenties aux gouvernements, l'UNICEF continuerait à rechercher des solutions aux problèmes mentionnés par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif, et travaillerait en étroite collaboration avec les bureaux extérieurs pour assurer une régularisation dans les délais voulus. En ce qui concerne les paiements effectués par l'UNICEF, l'organisation continuait d'examiner avec les bureaux extérieurs les cas où des paiements avaient été effectués par l'UNICEF pour des articles dont le coût devait être pris en charge par le pays bénéficiaire. Cependant, du fait de la situation dans laquelle ils se trouvaient parfois, il se pourrait que certains pays ne soient pas toujours en mesure de rembourser les sommes considérées. En ce qui concerne l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les méthodes budgétaires, ces recommandations avaient été faites à l'occasion des vérifications de 1994-1995. Depuis lors, étaient intervenues l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF ainsi que la budgétisation intégrée à l'UNICEF.

156. En ce qui concerne la dernière question, la Directrice générale adjointe a indiqué que l'étude externe sur l'OCV venait d'être achevée et que certaines de ses conclusions seraient présentées aux délégations à la réunion intersessions, le 31 janvier 1997. Elles porteraient notamment sur les moyens grâce auxquels l'OCV pourrait améliorer ses résultats, éviter les stocks invendus et établir des prévisions plus réalistes. S'agissant de la destruction non autorisée de cartes, la Directrice générale adjointe a déclaré que les procédures voulues seraient suivies à l'avenir.

157. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la contradiction apparente entre les données figurant dans certains tableaux des rapports financiers et des états financiers vérifiés et les rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/51/533/Add.2). Alors qu'un tableau indiquait pour 1995 une légère baisse des dépenses pour l'Asie et l'Afrique par rapport à 1994, d'autres faisaient état d'une très forte augmentation du nombre total de programmes pour l'Asie au cours de la même période. L'intervenant a également demandé s'il serait possible d'indiquer dans le rapport financier les dépenses par pays dans le cas des pays les moins avancés (PMA) ainsi que les dépenses au titre de l'initiative 20/20.

158. La Directrice générale adjointe a précisé qu'un tableau indiquait les dépenses effectives de l'exercice biennal tandis que les autres montraient le nombre de recommandations relatives aux programmes de pays approuvées par le Conseil d'administration pendant l'exercice. Ces recommandations n'avaient pas été approuvées pour tous les pays à la même période, un grand nombre de recommandations relatives aux programmes de pays pour l'Asie l'ayant été au cours de l'exercice biennal considéré. Les dépenses par pays pour les PMA figuraient déjà dans le rapport du Directeur général. Étant donné que les rapports financiers suivaient un mode de présentation bien précis, la Directrice générale adjointe ne pouvait s'engager à y faire figurer les données en

question. L'UNICEF envisagerait la possibilité d'indiquer les données concernant l'initiative 20/20 dans d'autres rapports que le rapport financier.

159. Une délégation s'est inquiétée de la réduction des programmes de pays financés au titre de la masse commune des ressources et des fonds supplémentaires, dont la proportion était passée de 79 % en 1994 à 76 % en 1995. Le taux d'exécution des programmes financés par des ressources supplémentaires, soit 67 %, était inférieur à celui des programmes financés au titre de la masse commune des ressources, soit 89 %. La Directrice générale adjointe a indiqué que les taux d'exécution des programmes financés au titre de la masse commune des ressources avaient en fait augmenté ces dernières années, mais que la baisse constatée au cours de la période considérée résultait d'une mesure prise expressément à cet effet par la direction. L'UNICEF considérait que le faible taux d'exécution des projets financés par des ressources supplémentaires était un problème grave, dont le secrétariat avait fait part aux représentants des bureaux concernés.

160. Une autre délégation a demandé des précisions concernant la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que soient clairement définies les relations entre les dépenses administratives et les dépenses relatives aux programmes de pays de façon à assurer une répartition équilibrée des ressources. Le Comité avait indiqué que l'UNICEF devrait estimer le coût d'ensemble pour chaque pays et faire des comparaisons en vue de réduire les dépenses imputées à l'appui aux programmes. La Directrice générale adjointe a expliqué que le document avait été rédigé avant la mise au point des documents sur l'harmonisation de la présentation des budgets du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF et sur la budgétisation intégrée à l'UNICEF. Lorsque les nouvelles recommandations relatives aux programmes de pays et le nouveau budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 seraient présentés au Conseil d'administration en septembre 1997 et en janvier 1998, respectivement, les tableaux qui figureraient dans ces documents permettraient de répondre à la question soulevée ainsi qu'aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes.

161. Une délégation a demandé des éclaircissements au sujet de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que soient revues les méthodes d'allocation des crédits destinés aux programmes de pays. La Directrice générale adjointe a indiqué que, suite aux discussions que le Conseil d'administration avait tenues sur l'allocation des crédits au titre de la masse commune des ressources à sa troisième session ordinaire de 1996, le Conseil avait demandé au Directeur général de lui soumettre une proposition révisée au plus tard à la session annuelle de 1997. Conformément à la décision du Conseil, le secrétariat n'avait pas modifié les méthodes d'allocation des crédits au titre de la masse commune des ressources.

162. La Directrice générale a souligné que l'exécution des programmes était pour l'UNICEF un objectif majeur, même si dans certains cas les progrès pouvaient être lents. Il fallait alors en déterminer les causes et trouver des solutions. Il importait que le secrétariat donne des directives claires aux bureaux extérieurs et que l'UNICEF insiste sur la qualité dans l'exécution des

programmes. En tout état de cause, l'exécution des programmes était toujours une préoccupation, mais le secrétariat n'en accordait pas moins une grande importance au problème des avances en espèces consenties aux gouvernements. L'UNICEF était résolu à faire en sorte que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible. On appliquait actuellement une politique consistant à reporter une certaine partie des crédits alloués au titre de la masse commune des ressources à l'exercice suivant afin d'encourager les représentants et leurs équipes à assurer une exécution judicieuse et sans à coups des programmes. (Voir le chapitre III, décisions 1997/6 et 1997/10, pour les décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

L. Participation du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aux travaux du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

163. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport établi par le secrétariat (E/ICEF/1997/6) qu'a présenté la Directrice générale. La Présidente a déclaré qu'à la troisième session ordinaire de 1996 du Conseil, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP avait appelé l'attention du Conseil d'administration sur une décision prise par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP concernant l'admission éventuelle du FNUAP au Comité mixte. Avant la présente session, le secrétariat avait envoyé aux délégations une lettre du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Cette lettre portait à la connaissance de l'UNICEF la décision 97/1 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, qui contenait les propositions suivantes :

a) Le Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires serait rebaptisé Comité FNUAP/OMS/UNICEF de coordination en matière de santé;

b) Le mandat du Comité serait modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organisations;

c) L'ordre du jour du Comité serait aménagé de façon que les questions touchant de plus près le FNUAP soient regroupées.

164. Dans la lettre mentionnée plus haut, il était dit que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait décidé de demander à être membre du Comité. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait demandé à la Présidente d'appeler l'attention du Conseil sur cette question.

165. La plupart des délégations se sont félicitées de l'admission du FNUAP au Comité. Une délégation, à laquelle se sont joints d'autres intervenants, a proposé que les secrétariats de l'OMS et de l'UNICEF saisissent l'occasion pour faire le point des principales réalisations du Comité et des enseignements qu'il en avait tirés au cours des dernières décennies et pour se fixer des objectifs à atteindre au cours des 10 prochaines années. Vu la contribution de la Banque mondiale dans le domaine de la santé, il serait peut-être bon d'envisager aussi la possibilité d'inviter la Banque à devenir membre du Comité. La même

délégation a demandé si, du fait de son changement de nom, le Comité cesserait de participer aux travaux sur la définition commune de politiques sanitaires.

166. Une autre délégation a dit que le programme d'activité de ce nouvel organe devrait dépendre de ses objectifs et prié instamment le Conseil d'administration d'adopter une décision plus complète que celle adoptée par le Conseil d'administration de l'OMS. Plusieurs délégations ont estimé que la participation du FNUAP contribuerait à revitaliser les travaux du Comité du fait que son ordre du jour comprendrait les questions de santé en matière de reproduction et de parité entre les sexes. Elles ont également suggéré qu'une étude approfondie du mandat et des méthodes de travail du Comité soit réalisée. Une autre délégation a proposé que le FNUAP participe à cette étude en tant que membre à part entière.

167. Une délégation, favorable à l'admission du FNUAP au Comité, a fait remarquer qu'avec la démocratisation du processus politique dans son pays, plusieurs groupes faisaient désormais campagne pour la libéralisation des lois relatives à l'avortement. En tant que membre du Comité, le FNUAP, vu son intérêt pour les questions de santé en matière de reproduction, pourrait aider à réduire le nombre d'avortements pratiqués dans son pays.

168. Le Directeur des affaires des Nations Unies et des relations extérieures a déclaré que le secrétariat avait pris note des avis exprimés en faveur de l'admission du FNUAP au Comité, ainsi que de la nécessité d'adopter une résolution plus exhaustive.

169. Répondant à la question posée au sujet du nouveau nom du Comité, le représentant de l'UNICEF a bien précisé que l'appellation "de coordination" ne signifiait pas que le Comité renoncerait à débattre des politiques sanitaires mais qu'elle permettrait d'inclure dans les débats les questions opérationnelles. Quant au regroupement des points de l'ordre du jour du nouvel organe, il permettrait aux membres du Conseil d'administration et aux secrétariats d'utiliser au mieux le temps dont ils disposaient (pour le texte de la décision adoptée, voir chap. III, décision 1997/8).

M. Rapport oral sur les résultats des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat

170. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a rappelé que, lors d'une réunion intersessions d'octobre 1995, plusieurs membres du Conseil d'administration s'étaient demandé si les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat recevaient une attention suffisante. Après qu'on eut conclu qu'une étude était nécessaire, la Directrice générale avait créé une équipe composée de quatre fonctionnaires du secrétariat pour examiner cette question, en collaboration avec le Conseil d'administration. Cette équipe s'était réunie par trois fois avec le Bureau entre octobre 1995 et février 1996 pour décider de quelle façon elle devrait procéder : individuellement, par groupe régional ou avec l'ensemble du Conseil d'administration, officiellement

ou officieusement. À une réunion intersessions de mars 1995, on était revenu sur la question et le secrétariat avait été prié d'établir un questionnaire à l'intention de tous les membres du Conseil d'administration et des observateurs. Un résumé des réponses reçues entre mars et juin a été présenté aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs et une réunion informelle ouverte à participation non limitée a été organisée en juin pour l'examiner.

171. Simultanément, un document a été établi par un petit groupe de volontaires, composé des représentants du Ghana, du Brésil, de la Roumanie, de la Suisse et du Danemark auprès du Conseil d'administration. Ce document examinait la relation existant entre le Conseil d'administration et le secrétariat de l'UNICEF et la ligne de démarcation entre le rôle et les compétences du Conseil d'administration et les obligations et attributions de l'administration. Il était divisé en plusieurs parties portant sur les politiques et stratégies, les opérations, l'organisation, la structure, les effectifs, le budget et le financement. Quatre autres réunions à participation non limitée ont été organisées entre juin et octobre et, lors de l'examen en première et deuxième lectures de ces questions, on s'est efforcé de définir les compétences respectives du Conseil d'administration et du secrétariat dans chaque domaine. Des points de vue divergents ont été exprimés et un consensus s'est dégagé sur certains points. Bien que les échanges aient été constructifs, les débats n'ont pas vraiment abouti à des conclusions. Pour terminer, le Directeur général adjoint s'en est remis au jugement du Conseil d'administration pour savoir comment procéder et décider s'il fallait mettre fin au processus en considérant que tout allait bien, rechercher une solution adaptée à chaque problème ou bien encore poursuivre le processus engagé.

172. Prenant la parole en tant que membre du groupe de volontaires, un représentant a déclaré qu'à la suite des réunions évoquées par le Directeur général adjoint, le groupe avait continué de s'occuper très activement de la question. Il avait tenu plusieurs autres réunions, au cours desquelles avait été établi un document révisé qui serait examiné par le groupe dans un délai d'une semaine avant d'être communiqué aux délégations pour examen dans le cadre d'une série de réunions à participation non limitée officieuses. L'intervenant a insisté sur l'importance de cet exercice et sur les fruits qu'il avait portés et dont bénéficieraient à terme aussi bien le Conseil d'administration que l'UNICEF en général. Il a ajouté que les travaux des mois à venir devraient déboucher sur un projet de décision qui serait présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1997.

173. Une délégation a demandé si le cinquantenaire du Fonds avait apporté quelque chose de nouveau à la relation entre le Conseil d'administration et le secrétariat qui justifie une telle étude. Si les relations de travail entre les deux semblaient bonnes, comme l'attestait le fait que se tenaient aujourd'hui quatre sessions par an, au lieu d'une seule pour les autres organes, un tel processus n'en était pas moins bénéfique pour apprendre à faire face à des situations nouvelles.

174. Une autre délégation a estimé qu'il s'agissait d'un exercice très utile. En 1995, le fonctionnement du secrétariat et sa relation avec le Conseil d'administration avaient suscité de multiples inquiétudes. Selon certains intervenants, l'avis du Conseil d'administration n'était pas suffisamment sollicité et certains membres profitaient de leurs liens privilégiés avec le secrétariat. Il devrait y avoir une meilleure entente entre le secrétariat et le Conseil d'administration de façon à renforcer leur efficacité et leur coopération. Le secrétariat et le Conseil d'administration travaillaient de concert pour atteindre des objectifs communs et si des progrès avaient été faits dans certains domaines, il n'en demeurait pas moins que tous les objectifs fixés n'avaient pas été atteints.

175. Une délégation a fait valoir que la question des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat revêtait une très grande importance et que le processus engagé devait être poursuivi et étendu à d'autres participants que le groupe de volontaires de manière à tenir des consultations élargies avec les délégations intéressées et le secrétariat. On pouvait espérer qu'ainsi les membres du Conseil d'administration parviendraient à s'entendre sur les principes de bonne administration que le Conseil devait appliquer pour prendre part au processus de perfectionnement des méthodes de gestion engagé depuis deux ans et en optimiser les résultats grâce à une meilleure administration. Les membres du Conseil n'avaient pas échangé de vues sur le rôle, les responsabilités et l'obligation redditionnelle du Conseil d'administration, sur la question de savoir si le Conseil d'administration entendait avant tout fixer les orientations générales du Fonds et ne pas se mêler de sa microgestion et sur la manière de définir l'ordre du jour des sessions du Conseil et d'autres questions. Aussi, cette même délégation attendait-elle avec intérêt les résultats des travaux de ce groupe restreint, dont elle espérait qu'ils feraient l'objet de débats plus larges entre les membres du Conseil et le secrétariat.

176. D'après une autre délégation, en ce qui concernait la relation du Conseil et du secrétariat, le Conseil devait se demander comment il entendait que le Fonds soit administré. Ce faisant, il pourrait mieux cerner le rôle directif qu'il devait lui-même jouer auprès du secrétariat. Établissant une distinction entre administration et gestion, l'intervenant a fait valoir que le Conseil d'administration devait se consacrer à l'administration et laisser au secrétariat le soin d'assurer la direction générale du Fonds. Il s'agissait moins d'essayer de voir où commençaient et s'arrêtaient les responsabilités de chacun que de se pencher sur les principes à appliquer pour bien administrer le Fonds et ceux auxquels devait obéir la relation entre le Conseil et le secrétariat. L'intervenant a insisté sur la nécessité, pour le Conseil, de ne pas intervenir dans la gestion du Fonds et de se concentrer plutôt sur les grands problèmes que posait son administration de façon à tenir moins de sessions chaque année. À l'avenir, il serait tout à fait indiqué que le Conseil renonce à sa session de mars.

177. Une délégation, se félicitant que les groupes officieux aient examiné des questions relatives aux relations entre le Conseil et le secrétariat que, depuis deux ans, s'efforçaient de cerner les membres du Conseil, a déclaré qu'il serait

bon que le groupe de volontaires achève ses travaux et soumette ensuite ses conclusions aux autres membres du Conseil pour examen. Elle a à ce stade vivement engagé les délégations à bien réfléchir avant de passer à l'étape suivante. Il fallait définir très clairement la portée des débats sur l'issue desquels les autres membres du Conseil seraient appelés à se prononcer et ne pas se montrer trop ambitieux, contrairement aux exigences de certains intervenants. Certes, les délégations devaient se mettre au travail pour définir le rôle qu'elles devaient jouer et donner des directives au secrétariat, mais il n'était pas utile que cette question fasse l'objet de débats sans fin. Lorsqu'un problème se présentait, il fallait le régler et passer au problème suivant; point n'était besoin pour cela de créer un groupe permanent. Lorsque le groupe spécial aurait présenté ses propositions, le Conseil pourrait se pencher sur son rôle, notamment en ce qu'il avait trait à l'administration du Fonds, et essayer de mieux le cerner avec l'aide du secrétariat.

178. Le dernier intervenant s'est déclaré favorable à l'élaboration par le Conseil d'administration de principes en vertu desquels les hauts fonctionnaires du Fonds assureraient son bon fonctionnement et le Conseil d'administration fixerait ses orientations stratégiques, et a exprimé le souhait que le Conseil aille plus loin dans cette voie. Il fallait mettre au point un cadre de référence accepté de tous qui permette au Conseil d'administration de faire face aux hauts et aux bas qu'il pouvait connaître de temps à autre. En arrêtant des principes pour bien administrer le Fonds, le Conseil éviterait le travers de la microgestion. Le Conseil devrait un jour ou l'autre se pencher sur la question des divergences de vues qui existaient concernant le nombre de sessions qu'il devrait tenir chaque année.

179. Le Directeur général adjoint, constatant que de nombreuses délégations avaient au cours des débats exprimé le souhait de poursuivre le processus engagé, a annoncé l'intention du secrétariat de continuer à y participer.

N. Questions diverses

Tournées d'inspection de membres du Conseil en 1997

180. La Présidente a annoncé qu'il y aurait deux tournées d'inspection par deux équipes différentes, dont la première se rendrait au Bangladesh et la seconde au Malawi et en Zambie. D'après leurs modalités de fonctionnement, ces missions devaient compter un représentant de chaque groupe régional, ainsi que deux membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les membres du bureau demanderaient dans quelques jours à leurs groupes régionaux respectifs la liste des participants à ces missions, qui devait être communiquée au secrétariat d'ici au 31 janvier.

Composition du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires et du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation

181. La Présidente a informé les délégations que les vice-présidents seraient chargés de suivre la question de la composition du Comité mixte UNICEF/OMS des

directives sanitaires (rebaptisé Comité FNUAP/OMS/UNICEF de coordination en matière de santé) et du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation. Des informations détaillées sur le mandat et la composition de ces deux comités avaient été communiquées à chaque vice-président et les délégations avaient été invitées à communiquer à leur vice-président, d'ici au 10 mars, le nom des candidats proposés comme membres et membres suppléants. Des élections devaient avoir lieu au cours de la deuxième session ordinaire en mars.

Élection de membres du Comité des droits de l'enfant

182. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a rappelé aux délégations que des élections devaient avoir lieu le 18 février pour pourvoir les sièges vacants au Comité des droits de l'enfant, qui était chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Comme les 189 pays ayant ratifié la Convention avaient tous le droit de voter, ce serait la plus grande élection qu'ait tenue le système des Nations Unies. Cinq des 10 membres du Comité devaient être élus pour un mandat de quatre ans et jusqu'à présent 31 candidatures avaient été déposées. Le Directeur général adjoint a appelé l'attention des délégations sur la tenue de cette élection pour qu'elles en fassent comprendre toute l'importance dans leur propre pays.

Cinquantenaire de l'UNICEF

183. Notant que de nombreuses activités avaient été organisées dans le monde entier en 1996 pour célébrer le cinquantenaire de l'UNICEF, une délégation a demandé si un récapitulatif de toutes ces activités ne pourrait pas être établi et être distribué aux comités nationaux en vue d'activités d'information et de propagande. La Directrice générale a répondu que, parmi les multiples activités organisées à l'occasion du cinquantenaire, celles de l'UNICEF avaient essentiellement été axées sur les pays dans lesquels il était présent et sur ceux où existait un comité national. L'objectif était de tirer parti du cinquantenaire pour renforcer le rôle joué par le Fonds dans ces pays. Un bref compte rendu de certaines de ces activités, de propagande aussi bien que de programme, avait été établi et la Directrice générale se ferait un plaisir de le faire distribuer et de faire rapport, le cas échéant oralement, sur cette question au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin. Les délégations qui le souhaitaient pourraient obtenir des informations sur des activités particulières.

Coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international

184. Une délégation s'est félicitée de l'échange de correspondance entre la Directrice générale et le Président de la Banque mondiale et le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qui avait beaucoup contribué à sensibiliser ces deux organisations aux questions de coopération. Elle avait été particulièrement impressionnée par la façon dont la Directrice générale avait abordé la question du travail des enfants et de la coopération dans ce domaine. Elle a applaudi la décision de la Directrice générale de faire figurer

en bonne place dans le rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, 1997 la question du travail des enfants. La Directrice générale l'a remerciée de ses compliments, répondant que le Fonds prenait très au sérieux ses relations avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international et entendait renforcer à l'avenir son partenariat avec ces deux organisations.

La maltraitance des enfants

185. La même délégation a abordé la question de la maltraitance des enfants, proposant qu'elle constitue le grand thème d'une des prochaines éditions du rapport intitulé La situation des enfants dans le monde. La Directrice générale a remercié la délégation de sa proposition, ajoutant que le Fonds s'intéressait de très près à la question. De fait, le problème de la violence envers les enfants figurait déjà dans certains programmes de pays et faisait de plus en plus partie d'autres programmes réalisés en partenariat avec les gouvernements. Un sujet d'une telle importance ne pouvait attendre de faire l'objet d'une publication future.

Futur calendrier des réunions

186. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé les dates des réunions d'information préalables aux sessions que le Conseil d'administration devait encore tenir en 1997 : a) deuxième session ordinaire - 6 mars; b) session annuelle - 21 mai; et c) troisième session ordinaire - 3 septembre. La Directrice générale a annoncé aux délégations la tenue des réunions officielles suivantes : a) 31 janvier - réunion sur les questions d'approvisionnement et les activités de l'opération Cartes de vœux; b) 27 février - réunion sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources (le secrétariat devait présenter les propositions révisées à la session annuelle en juin); et c) 4 mars - réunion sur les systèmes de gestion financière et une stratégie d'information et de communication.

O. Conclusions

187. La Directrice générale s'est félicitée du grand sérieux et de l'efficacité avec lesquels le Conseil d'administration avait mené ses débats et pris ses décisions au cours de la session, ce qui avait permis au Fonds de progresser dans plusieurs domaines, y compris ceux de la santé, des interventions d'urgence, de l'harmonisation des procédures et des systèmes et du perfectionnement des méthodes de gestion. Les interventions détaillées et fort instructives des délégations sur les notes de pays, ainsi que celles des directeurs régionaux, attestaient le vif intérêt porté par le Conseil, ainsi que son appui, aux programmes de pays. Elle tenait à rassurer les délégations qui craignaient que l'accent mis par le Fonds sur les droits des enfants ne nuise à la fermeté de son engagement en faveur des objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants. En fait, cette approche donnait davantage de poids aux efforts du Fonds car elle mettait en avant les obligations légales et morales de tous les partenaires en vue de la réalisation des objectifs du Sommet qui, elle

en était convaincue, pouvaient et devaient être atteints. (Voir E/ICEF/1997/CRP.8 pour le texte intégral de son intervention.)

188. La Présidente du Conseil d'administration a évoqué l'importance que revêtaient les notes de pays et la question des droits des enfants. Elle a pris note des efforts systématiques faits par le Fonds pour se doter d'une structure administrative souple qui lui permette de s'adapter aux changements. Elle a rappelé les débats de fond sur les interventions d'urgence du Fonds et la mise en oeuvre de sa politique sanitaire, qui témoignaient de son engagement en faveur d'une meilleure qualité de vie. Elle a pris note de l'ampleur de la tâche qui demeurerait à accomplir et adressé ses remerciements aux vice-présidents, qui l'avaient aidée dans ses fonctions, ainsi qu'au secrétariat de l'UNICEF et au personnel du Bureau des services de conférence pour le concours qu'ils lui avaient prêté pendant la session.

III. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1997

1997/1. Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend note du "Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions 1995/56 et 1996/33 du Conseil économique et social : renforcement de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies" (E/ICEF/1997/5) et décide de le transmettre, ainsi que des observations formulées par les délégations à la présente session, au Secrétaire général pour qu'il en tienne compte dans le rapport sur la question qu'il soumettra au Conseil économique et social à sa session de fond de 1997.

Première session ordinaire
21 janvier 1997

1997/2. Rapport sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

Le Conseil d'administration

Prend note du Rapport du Bureau de la vérification interne des comptes sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1997/AB/L.2), étant entendu que le secrétariat soumettra le moment venu un rapport final sur la question.

Première session ordinaire
21 janvier 1997

1997/3. Budgétisation intégrée à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

/...

1. Prend note du rapport intitulé "Budgétisation intégrée à l'UNICEF" (E/ICEF/1997/AB/L.4) et des observations faites par les délégations;
2. Tient compte du fait que si le "budget d'appui biennal" doit lui être présenté à sa session de septembre 1997, conformément à la décision 1995/31 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devra l'examiner en mai 1997, avant que la procédure d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays n'ait pris fin en juin 1997;
3. Convient que le "budget d'appui" ne devrait pas être établi avant que le programme ait été suffisamment structuré, c'est-à-dire avant que le programme n'ait suffisamment pris corps à la faveur de l'élaboration du plan-cadre des opérations et des recommandations relatives aux programmes de pays;
4. Décide, à titre exceptionnel, afin de préserver l'intégrité des procédures d'élaboration des recommandations relatives aux programmes de pays et de budgétisation intégrée, d'examiner le "budget d'appui biennal" pour 1998-1999, à sa première session ordinaire en janvier 1998;
5. Prie le secrétariat de poursuivre les consultations qu'il avait engagées avec lui au sujet de la coordination des calendriers de sorte que les futurs budgets biennaux puissent être présentés avant le début de l'exercice biennal correspondant.

Première session ordinaire
22 janvier 1997

1997/4. Budget du siège et des bureaux régionaux pour
l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

Décide :

- a) De virer 470 000 dollars du budget approuvé de l'opération Cartes de vœux pour la période du 1er mai 1996 au 30 avril 1997 et d'inscrire un montant supplémentaire de 945 000 dollars au budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997. Le montant total de 1 415 000 dollars couvre le coût des postes et les frais généraux de fonctionnement liés aux activités transférés de l'opération Cartes de vœux;
- b) D'approuver comme suit le budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 :

		<u>En milliers de dollars</u> É.-U.
Titre I	Assistance aux programmes	5 707
Titre II	Appui aux programmes	168 946
Titre III	Gestion et administration	<u>172 762</u>
	Montant total des dépenses	<u><u>347 415</u></u>

c) D'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, un engagement de dépenses d'un montant de 347 415 000 dollars au titre du budget;

d) D'autoriser le Directeur général à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts à chacun des titres I, II et III. Le Directeur général pourra approuver, sans autre autorisation du Conseil d'administration, le virement des fonds, en cas de besoin, à l'un ou l'autre des titres I, II et III, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 5 % des crédits ouverts à l'un ou l'autre de ces titres ou le virement de tout montant des titres II et III au titre I. En ce qui concerne le titre II, le montant pourra être révisé en hausse ou en baisse en fonction du montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emménagement (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/11). Le Conseil d'administration pourra exceptionnellement être invité à se prononcer par correspondance.

Première session ordinaire
22 janvier 1997

1997/5. Harmonisation de la présentation des budgets :
FNUAP, PNUD et UNICEF

Le Conseil d'administration

Approuve le projet de présentation du futur budget d'appui biennal, qui figure dans le document DP/1997/2-E/ICEF/1997/AB/L.3.

Première session ordinaire
23 janvier 1997

1997/6. Questions financières

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports suivants :

a) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et rapport du Comité des commissaires aux comptes [Supplément No 5B (A/51/5/Add.2)];

/...

b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.14).

Première session ordinaire
23 janvier 1997

1997/7. Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence :
priorités stratégiques et objectifs opérationnels de
l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé "Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF" (E/ICEF/1997/7) et rappelant la résolution 51/77 de l'Assemblée générale du 12 décembre 1996 relative aux droits de l'enfant, en particulier les paragraphes de ladite résolution qui mettent l'accent sur le rôle spécifique de l'UNICEF,

1. Approuve la démarche exposée dans ledit rapport et prie le Directeur général de prendre dûment en considération, dans la mise en oeuvre des mesures correspondantes et l'élaboration de directives opérationnelles, les vues et préoccupations exprimées par les délégations durant la présente session;

2. Prie également le Directeur général de faire rapport au Conseil sur les enseignements tirés de l'application des mesures proposées et des directives susmentionnées à sa première session ordinaire de 2000.

Première session ordinaire
23 janvier 1997

1997/8. Coordination en matière de politiques et de
programmes sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction la décision EB99.R23, adoptée le 22 janvier 1997 par le Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à sa quatre-vingt-dix-neuvième session, et la décision 97/1, relative au Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé, adoptée le 16 janvier 1997 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) à sa première session ordinaire de 1997;

2. Prend note du document E/ICEF/1997/6, du 11 novembre 1996, intitulé "Participation du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour la population au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires";

3. Recommande que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP devienne membre du Comité mixte des directives sanitaires, qui prendrait le nom de Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé;

4. Demande que les membres du Comité, au titre d'un point de l'ordre du jour de la prochaine réunion de cet organe reconstitué, examinent, en s'inspirant des compétences et de l'expérience collectives des secrétariats des trois organisations intéressées et en se fondant sur les délibérations du Conseil d'administration de l'UNICEF à sa session en cours, le rôle et le mandat du Comité et présentent des propositions en vue de la révision de son mandat et de ses méthodes de travail, qui figureront dans le rapport sur les travaux de la réunion et seront soumis, pour approbation, aux conseils d'administration des trois organisations.

Première session ordinaire
23 janvier 1997

1997/9. Mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF
dans le domaine de la santé

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1997/3),

1. Réaffirme avec force l'engagement pris par l'UNICEF d'améliorer la santé des enfants, d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et de faire appliquer les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant;

2. Souscrit à l'approche globale adoptée pour mettre en oeuvre la stratégie dans le domaine de la santé, telle qu'elle figure dans le rapport, et prie le Directeur général de tenir compte, lors de l'application de ladite stratégie et de l'élaboration de directives opérationnelles, des observations formulées et des préoccupations exprimées par les délégations à la session en cours;

3. Souligne que les gouvernements ont la responsabilité capitale d'élaborer et d'appliquer leurs propres politiques nationales en matière de santé ainsi que de coordonner l'aide extérieure conformément aux priorités de leur pays dans ce domaine;

4. Prie le Directeur général d'encourager les gouvernements, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et autres acteurs de la société civile à mobiliser davantage de ressources en vue de mettre en oeuvre la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé;

5. Prie le Directeur général de lui rendre compte, oralement en 1998 et 1999, par écrit en 2000, des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé.

Première session ordinaire
24 janvier 1997

1997/10. Suite donnée aux recommandations du Comité
des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans le document E/ICEF/1996/AB/L.14, en réponse aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 1994-1995 [Supplément No 5B (A/51/5/Add.2)];

2. Prie le secrétariat de lui rendre compte oralement, à sa première session ordinaire de 1998, de la suite qui aura été donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de lui présenter un calendrier mis à jour indiquant les dates auxquelles des mesures devront avoir été prises dans les domaines nécessitant une intervention;

3. Prie le secrétariat, l'année où il ne lui sera pas fourni de rapport écrit, de lui rendre compte oralement à sa première session ordinaire de la suite qui aura été donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

Première session ordinaire
24 janvier 1997
